



Environnement
Canada

Environment
Canada

Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs

2003
À
2005

RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS



Remerciements

Nous remercions les personnes suivantes pour les renseignements qu'elles nous ont fournis, pour leur collaboration écrite et pour leur révision du rapport : Krista Holmes, Lesley Dunn, Nancy Patterson, Rebecca Zeran, Brian Potter, Brian Royal, Scott Muir, Angus Norman, Dave Richards, Ron Maher, Dan Kraus, Mark Stabb, Julie Simard, Gord MacPherson, Linda Pim, Pat Freistatter, Barb Mabee, Fiona McKay, Amy Handyside, Richard Drouin, Alastair Mathers, Pat Furlong, David Anderson, Satu Pernanen, Andrew Mack, Joel Ingram, Greg Grabas, Graham Bryan, Brigitte Collins, Julie Suzanne Pollock et Liz Sauer.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant à :

Environnement Canada
Service canadien de la faune
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Tél. : 416 739-5830
Télec. : 416 739-5845
Courriel : Faune.Ontario@ec.gc.ca

On trouvera des versions électroniques de ce rapport et des trois rapports précédents sur les faits saillants du GLWCAP à : www.on.ec.gc.ca/faune/publications-f.html.

Also available in English under the title: Great Lakes Wetlands Conservation Action Plan – Highlights Report (2003-2005)

Peut être cité comme suit :

Environnement Canada, 2006, *Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs – Rapport sur les faits saillants 2003–2005*, Environnement Canada, Toronto (Ontario), 24 p.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2006.

N° de cat. CW66-257/2005F

ISBN 0-662-71086-X

Ce rapport a été imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.

Source des photos :

Plat recto : Eric Dresser, SCF, CIC

Plat verso : Eric Dresser



Table des matières

Conservation des terres humides dans le bassin des Grands Lacs	2
Être à la hauteur : Une évaluation des progrès réalisés en fonction des jalons	3
Stratégies et jalons du GLWCAP, phase 2	
Stratégie 1 : Accroître la sensibilisation et la participation du public à la protection des terres humides	4
Stratégie 2 : Faire avancer les sciences et améliorer les données et la surveillance des terres humides	6
Stratégie 3 : Préserver les terres humides	10
Stratégie 4 : Créer, remettre en état et gérer des terres humides	12
Stratégie 5 : Renforcer les lois, politiques et accords et les faire mieux respecter	15
Stratégie 6 : Renforcer la planification et l'engagement locaux pour la conservation des terres humides	18
Stratégie 7 : Améliorer la coordination entre les partenaires	21
Stratégie 8 : Évaluer le programme	24
L'avenir : Continuer sur la lancée	24
Personnes et organismes ressources	25



Walter B. Fechner

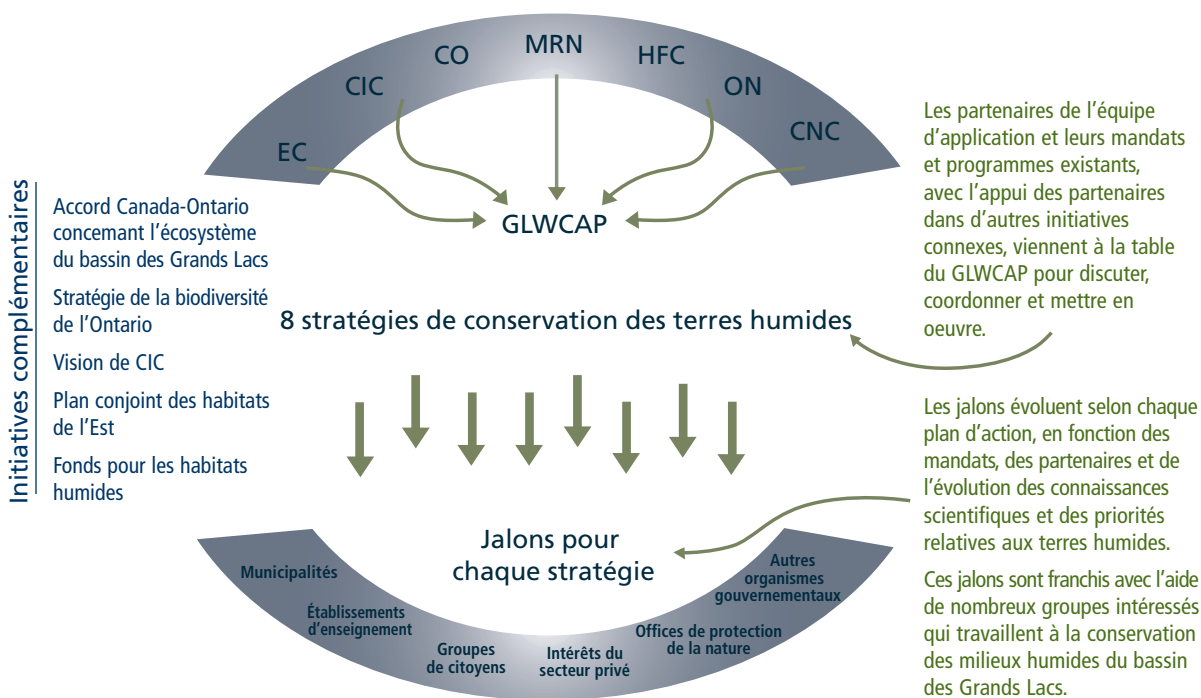
CONSERVATION DES TERRES HUMIDES DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS

Lorsque le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs (GLWCAP ou « Plan d'action ») est entré en vigueur il y a 12 ans, il a ouvert la voie à une nouvelle façon de faire – axée avant tout sur les partenariats et la responsabilisation. Le GLWCAP offre aux organisations tant gouvernementales que non gouvernementales un forum où partager des ressources, définir les besoins prioritaires et saisir les occasions de conserver, en concertation, les terres humides restantes dans le bassin des Grands Lacs.

Réparti en huit stratégies comportant une série de jalons, ou d'actions, le GLWCAP vise à englober toutes les dimensions de la conservation des terres humides. Le Plan d'action est exécuté par une variété d'organismes et de particuliers qui s'intéressent à la protection des terres humides; il est mis en œuvre par une équipe de représentants d'Environnement Canada (EC), du ministère des Richesses naturelles (MRN) de l'Ontario, de Canards Illimités Canada (CIC), d'Ontario Nature (ON), de Conservation Ontario (CO), d'Habitat faunique Canada (HFC) et de Conservation de la nature Canada (CNC). Le Projet conjoint des habitats de l'Est de l'Ontario, qui relève du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, et le Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL) du gouvernement du Canada, sont d'autres partenaires d'importance. L'équipe de mise en œuvre facilite, surveille et évalue les progrès réalisés en vertu du Plan d'action, et fait rapport à ce sujet.

Le premier Plan d'action a pris fin avec succès en 2000 et le deuxième a débuté. Les jalons relatifs à la conservation ont été adaptés pour réagir à l'évolution des connaissances stratégiques et scientifiques; ils ont été modifiés pour assurer la poursuite des progrès dans le cadre de chacune des stratégies du GLWCAP. L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) a été renouvelé en 2002; on y fixait des buts quinquennaux pour l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'annexe sur l'aménagement panlacustre contient un engagement à « mettre à exécution le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs ».

Fidèle à la tradition fructueuse qui veut qu'ils rendent des comptes dans chaque rapport, les partenaires du GLWCAP évaluent les progrès en regard de chaque jalon de conservation qui fait partie de la deuxième phase du Plan d'action. Au moment où nous amorçons la dernière année des engagements de l'ACO, cette évaluation reconnaît les réalisations et cerne les jalons à l'égard desquels d'autres travaux sont nécessaires. Quatrième d'une série de rapports d'étape sur le Plan d'action, ce document met en relief les progrès accomplis relativement à chacune des huit stratégies du GLWCAP, de janvier 2003 à décembre 2005, soit depuis le dernier *Rapport sur les faits saillants du GLWCAP (2000–2003)*, et évalue les jalons en fonction de la phase 2.



Un partenariat pour la protection : l'Accord Canada-Ontario

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario sont, depuis plus de 30 années, partenaires dans l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO).

L'ACO aide le Canada à respecter ses obligations aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé par le Canada et les États-Unis en 1972 et modifié en 1987. L'ACO encadre aussi la collaboration des deux gouvernements en vue d'améliorer la santé de nos Grands Lacs et de régler certains problèmes particuliers tels que la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

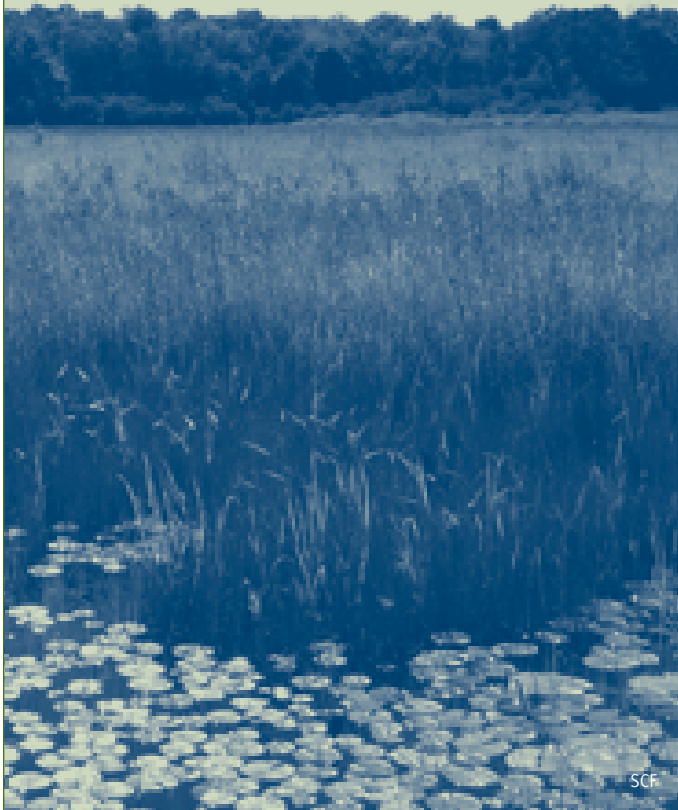
Dans le cadre de l'actuel ACO quinquennal (2002–2007), le Canada et l'Ontario ont investi plus de 100 millions de dollars pour assainir et remettre en état les

Grands Lacs à l'intention des générations futures.

Des centaines de partenaires ont aussi versé des fonds de contrepartie ou profité de l'effet de levier de ces fonds en investissant dans des centaines de projets, notamment pour le rétablissement des populations halieutiques et fauniques et de leur habitat, l'évaluation et la conservation des terres humides côtières, la protection des espèces en péril, la surveillance des populations halieutiques, le contrôle des espèces aquatiques envahissantes, et la recherche et la surveillance relatives aux écosystèmes aquatiques des Grands Lacs.



Pourquoi mettre l'accent sur les terres humides des Grands Lacs?



Les terres humides sont des éléments naturels importants, qui jouent un rôle décisif dans l'écologie, l'économie et la santé sociétale du bassin des Grands Lacs. Ce sont des systèmes dynamiques qui s'élèvent et s'abaissent selon les changements des régimes des niveaux d'eau. Elles ont la capacité d'atténuer les inondations durant les fortes précipitations et le dégel du printemps, et jouent un rôle tout aussi important durant les sécheresses, lorsque de nombreuses espèces végétales émergent de la banque de semences persistantes et fournissent un important habitat. Cette adaptabilité fonctionnelle acquiert de plus en plus d'importance avec la variabilité du climat et les effets possibles des changements climatiques.

Les terres humides sont des filtres naturels – elles améliorent la qualité de l'eau que nous buvons et, par conséquent, notre santé. Elles aident à protéger les littoraux contre les dommages causés par les tempêtes et l'érosion, elles maintiennent la quantité d'eau en emmagasinant de l'eau et en réalimentant les eaux souterraines, et elles offrent de nombreuses possibilités de loisirs. Ce sont aussi d'importants réservoirs de biodiversité. Le sud de l'Ontario accueille le tiers des espèces en péril du Canada, dont bon nombre trouvent leur habitat dans les terres humides des Grands Lacs.

La société est de plus en plus consciente des liens entre les terres humides et la santé humaine; or, le fait est que les terres humides des Grands Lacs continuent de se détériorer, particulièrement dans la partie inférieure du bassin. On estime que les deux tiers des milieux humides du sud de l'Ontario ont été perdus, et que bon nombre de ceux qui restent sont menacés. Les facteurs de stress des terres humides comprennent la consolidation des rives pour protéger les limites des propriétés contre l'érosion, l'assèchement ou le remplissage des terres humides, le ruissellement contaminé, les changements artificiels des niveaux d'eau et la propagation des espèces exotiques et envahissantes. Pour ces raisons et d'autres encore, les partenaires du GLWCAP sont résolus à conserver les terres humides côtières afin de garantir que ces habitats et leurs importants bénéfices écologiques soient protégés à l'intention des générations à venir.

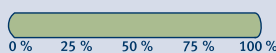
ÊTRE À LA HAUTEUR :

UNE ÉVALUATION DES PROGRÈS : RÉALISÉS EN FONCTION DES JALONS

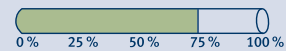
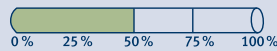
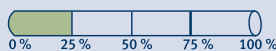
Le GLWCAP fixe des étapes ou des jalons précis pour appuyer les améliorations de la protection physique et de la remise en état des terres humides : un public mieux informé, un accroissement des connaissances et de la compréhension, une amélioration des politiques et de la planification, une coopération accrue entre les groupes intéressés aux terres humides.

Un des éléments clés du GLWCAP est la responsabilisation. Les pages qui suivent présentent une évaluation interne des progrès en vue de franchir les jalons; on y trouve aussi des comptes rendus qui mettent en relief certaines activités entreprises dans les terres humides et organisées par les Stratégies du GLWCAP. Les progrès relatifs à chaque jalon ont été évalués par l'équipe de mise en œuvre du GLWCAP et témoignent du chemin parcouru dans la poursuite des buts établis. Il s'agit de la première évaluation de la phase 2 du GLWCAP. Les deux évaluations antérieures ont été publiées dans le cadre de la phase 1, la dernière étant le *Rapport sur les faits saillants du GLWCAP (1997-2000)*. Vous en trouverez un exemplaire à www.on.ec.gc.ca/faune/publications-f.html.

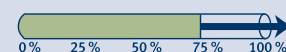
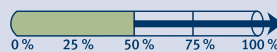
ACHEVÉ : Un jalon qui a été franchi; aucun autre travail n'est nécessaire.



EN COURS : Un jalon à l'égard duquel les travaux ont débuté. La section noircie de la barre est une mesure relative des progrès accomplis en vue de franchir un jalon précis. Ces cibles, ou points d'arrivée, peuvent être révisées de temps à autre, après consultation avec les partenaires du GLWCAP.



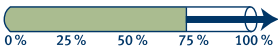
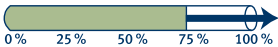
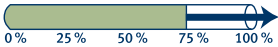
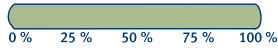
CONTINUU : Un jalon dont la cible n'est pas définitive. Les travaux à cet égard sont une priorité permanente. La section noircie de la barre indique une mesure relative des progrès à l'égard de ce jalon pour la deuxième phase du GLWCAP.



STRATÉGIE 1

Accroître la sensibilisation et la participation du public à la protection des terres humides

Diffuser de l'information au sujet des valeurs, de la protection, de la remise en état, des politiques et des règlements concernant les terres humides et stimuler l'engagement des particuliers, des groupes, des entreprises et des industries dans tous les aspects de la protection et de la remise en état des terres humides des Grands Lacs.

PROGRÈS	JALON
	1.1 Faire connaître la valeur des terres humides pour la société, l'eau et la faune afin d'en encourager la conservation. Cela peut comporter l'élaboration, la publication et la distribution de dépliants, de trousseaux éducatifs et de rapports d'étape. Les moyens de diffusion éventuels comprennent les bureaux de district du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, les publications des offices de protection de la nature et les bulletins des organisations non gouvernementales.
	1.2 Produire et diffuser des dossiers de communication s'adressant aux entreprises, au milieu agricole (y compris les propriétaires fonciers individuels), à l'industrie et aux promoteurs immobiliers, aux programmes d'études, et aux administrations municipales et régionales. Joindre des renseignements sur les possibilités de participation à la conservation des terres humides.
	1.3 Élargir le réseau de diffusion grâce à de l'information et à des liens en ligne (p. ex. améliorer et tenir à jour l'actuel site Web du GLWCAP).
	1.4 Offrir, dans Internet, une ressource accessible au public portant sur les attributs et la cartographie des terres humides (p. ex. diffuser en ligne l'Atlas des terres humides riveraines de l'Ontario – cartes statiques). Lié à 2.2.

Comment?

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC À L'IMPORTANCE DES TERRES HUMIDES AINSI QUE LES INTERVENTIONS DES CITOYENS EN FAVEUR DE CELLES-CI ONT PROGRESSÉ GRÂCE À DIVERSES ACTIVITÉS ET À DIVERS DOCUMENTS DE SENSIBILISATION.

On peut obtenir des exemplaires des communications énumérées ci-dessous auprès des organisations respectives (voir Personnes et organismes ressources)

Faire passer le mot au sujet des terres humides

++ Documents accessibles en ligne.

Les références composées en gras sont décrites dans les comptes rendus qui suivent :

2005

- *Wetlands on my Lands*, 2005. Canards Illimités Canada, 28 p.
- *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario*, 2005. MRN. 44 p++
- *The Connection: News from the Ontario Ministry of Natural Resources about the Canada-Ontario Agreement Respecting the Great Lakes Basin Ecosystem*, 2005. MRN++
- *Notre avenir durable : Orientations stratégiques du ministère des Richesses naturelles*, 2005. MRN++
- *Science for Our Sustainable Future: A Science Strategy for the Ontario Ministry of Natural Resources*, 2005. MRN
- *Great Lakes Conservation Blueprint for Terrestrial Biodiversity, volumes 1 et 2*, 2005. CNC, CIPN, MRN++
- *Great Lakes Conservation Blueprint for Aquatic Biodiversity, volumes 1 et 2*, 2005. CNC, CIPN, MRN++
- *Guide sur les dons écologiques de l'Ontario 2005*. Environnement Canada, 28 p.++
- Affiche des terres humides de la baie d'Hudson et de la baie James, 2005. Environnement Canada
- *West Ottawa Wetlands Newsletter*, 2005. Fonds pour les habitats humides, Habitat faunique Canada
- *Headwater Wetlands of the Oak Ridges Moraine*, brochure, 2005. Fonds pour les habitats humides, Habitat faunique Canada

2004

- *La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada*, 2004. Conservation de la nature Canada et Canards Illimités, 43 p.++
- *Quand l'habitat est-il suffisant? Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs (2^e édition)*, 2004. Environnement Canada, 81 p.++
- *Havres palustres : Améliorer les habitats des oiseaux de marais dans le bassin des Grands Lacs*, 2004. Études d'Oiseaux Canada, Environnement Canada, Habitat faunique Canada, 16 p.++
- *Les terres humides – des milieux naturels et essentiels*, affiche, 2004. Environnement Canada++
- *Les espèces en péril en Ontario*, affiche, 2004. Environnement Canada++
- *La Loi sur les espèces en péril en Ontario*, fiche d'information, 2004. Environnement Canada++
- *A Wetland Conservation Plan*, 2004. Fonds pour les habitats humides, Habitat faunique Canada, 31 p.
- *Alfred Birding Trail: Connecting Waterfowl and People*, brochure, 2004. Fonds pour les habitats humides, Habitat faunique Canada++
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004 : Cadre de mise en oeuvre Canada, États-Unis, Mexique
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004 : Orientation stratégique, Canada, États-Unis, Mexique++

2003

- *The Ontario Great Lakes Coastal Wetland Atlas: A Summary of Information (1983–1997)*, 2003. Environnement Canada et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 57 p.++
- *Plan de conservation des oiseaux de rivage de l'Ontario*, 2003. Environnement Canada, 52 p.++
- *Les servitudes de conservation comme dons écologiques, fiche d'information*, 2003. Environnement Canada++
- *Manuel du propriétaire soucieux de bien gérer ses aires naturelles*, 2003. MRN, 47 p.++
- *Wetland Drain Restoration Project: "How to" Guide, 2003*. MRN, Norfolk Land Stewardship Council, comté de Norfolk, 28 p. (+ annexes)
- *L'Accord Canada-Ontario de 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs : Rapport d'étape biennal 2002–2003*. Environnement Canada, MRN++

Réunir les données : *L'Ontario Great Lakes Coastal Wetland Atlas*

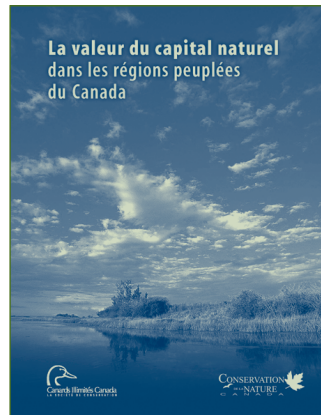
L'Ontario Great Lakes Coastal Wetland Atlas est une publication conjointe d'EC et du MRN (mars 2003) qui offre des renseignements sur les terres humides côtières des Grands Lacs et les canaux interlacustres en Ontario. L'atlas présente des sommaires sur les terres humides côtières dans chacun des principaux lacs et canaux interlacustres du bassin des Grands Lacs. Chaque sommaire est accompagné d'une carte détaillée et d'annexes. Les résultats repérés par l'entremise de l'atlas indiquent que nos terres humides côtières sont surtout des milieux marécageux qui offrent un important habitat à de nombreuses espèces d'importance, mais que les impacts humains demeurent courants et qu'on continue de subir des pertes sitospécifiques. On peut télécharger l'atlas en format pdf à l'adresse suivante (en anglais seulement) : www.mnr.gov.on.ca/MRN/pubs/pubmenu.html.



Évaluer le prix de la nature :

La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada

Tant les écologistes que les économistes adoptent de plus en plus l'idée de conférer une valeur économique aux terres humides et aux autres éléments naturels pour mieux expliquer les importantes contributions des fonctions des milieux humides à l'hygiène du milieu et à la santé sociétale. Ce rapport, commandé par CNC et CIC, rédigé par l'une des plus éminentes économistes de l'environnement au Canada, illustre l'importance d'accorder une valeur au capital naturel dans les régions peuplées du Canada. Le rapport s'appuie sur des principes économiques pour décrire les biens et services fournis par les ressources naturelles, environnementales et écosystémiques à titre de capital naturel. La conservation du capital naturel est essentielle à la durabilité de la vie. Il peut être très coûteux de ne pas tenir compte de ces valeurs lorsqu'on prend des décisions en matière de planification et de politique, et les ramifications peuvent se prolonger loin dans l'avenir. Voici certains des avantages durables que perd la société en raison de la dégradation et de la destruction de la nature :



- des eaux de surface et des eaux souterraines de grande qualité;
- l'aptitude à réduire les coûts de traitement de l'eau et des eaux usées;
- la protection de la production agricole sur les sols menacés par l'urbanisation;
- la capacité d'atténuer les inondations.

À l'aide d'exemples précis et d'études de cas partout au Canada, le rapport montre comment la protection du capital naturel dans les régions peuplées peut permettre aux Canadiens d'économiser des centaines de millions, voire de milliards, de dollars chaque année.



Élèves à l'école de la nature

CIC

Adoptez une classe : Le projet Webfoot de Canards Illimités Canada

L'éducation est la clé de la conservation des terres humides et des espèces sauvages pour les générations à venir. En apprenant à connaître l'importance des terres humides et les mesures qu'on peut prendre pour aider à conserver et à protéger ces milieux, les jeunes peuvent devenir les chefs de file de la conservation de demain. Le projet Webfoot de CIC est un programme d'éducation fondé sur le programme scolaire, qui offre des plans de cours, des visites de terres humides locales et des ressources en ligne. Des particuliers et des entreprises ont fait changer les choses en adoptant des classes pour parrainer l'exécution de cette précieuse expérience d'apprentissage. À ce jour, une centaine d'écoles ont participé au projet Webfoot de CIC dans la région des Grands Lacs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le projet Webfoot (voir Personnes et organismes ressources).

« LES PLANTES DES MILIEUX HUMIDES, COMME LA LENTICULE MINEURE, PEUVENT CAPTER DE 116 À 400 KG/HA/AN DE PHOSPHORE ET DE 350 À 1 700 KG/HA/AN D'AZOTE. D'AUTRES VÉGÉTAUX DES MILIEUX HUMIDES ONT LA CAPACITÉ D'ÉLIMINER OU DE DÉGRADER DES COMPOSÉS TOXIQUES TELS QUE LES MÉTAUX LOURDS ET LES PESTICIDES. » Nancy Olewiler, Ph. D., auteure de *La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada*

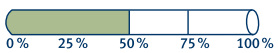
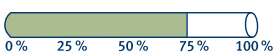
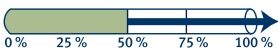
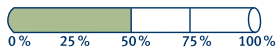
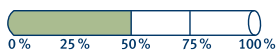
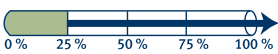

COMBIEN EN COÛTERAIT-IL À LA SOCIÉTÉ POUR REMPLACER CES SERVICES ASSURÉS PAR LA NATURE, UNE FOIS UNE TERRE HUMIDE PERDUE OU DÉGRADÉE?



STRATÉGIE 2

Faire avancer les sciences et améliorer les données et la surveillance des terres humides

Réaliser et faciliter l'étude des fonctions, de la situation et des tendances des terres humides pour améliorer la compréhension, communiquer les valeurs et fixer les priorités en matière de protection et de remise en état. Constituer une base de données informatisée accessible sur les terres humides des Grands Lacs.

PROGRÈS	JALON
	2.1 Mettre sur pied un groupe interorganismes de gestion des données ou une équipe de coordination technique.
	2.2 Créer et tenir à jour une base de données informatisée intégrée sur les terres humides côtières des Grands Lacs inférieurs et l'élargir pour y inclure le reste du bassin des Grands Lacs (p. ex. l'Ontario Great Lakes Coastal Wetland Atlas, les plans pour les terres humides intérieures de l'Ontario, les résultats binationaux relatifs aux terres humides côtières provenant du Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs). Mettre à jour, s'il y a lieu, le répertoire des bases de données sur les terres humides côtières (métadonnées).
	2.3 Poursuivre la surveillance de la santé des terres humides à diverses échelles spatiales et temporelles (p. ex. Projet de surveillance des terres humides côtières de la région de Durham), y compris le maintien et l'amélioration d'un programme national de surveillance des terres humides des Grands Lacs (p. ex. le Programme de surveillance des marais, à caractère communautaire, le travail sur les indicateurs du Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs).
	2.4 Enquêter et faire rapport sur les cibles (p. ex. CEEGL, organisme individuel), la situation et les tendances concernant les superficies des terres humides et d'autres attributs (p. ex. projet pilote de surveillance des terres humides utilisant le satellite Landsat pour les régions de Durham et York, projet de l'Université de Waterloo utilisant l'imagerie spectrographique compact aéroporté (CAS) dans la Réserve nationale de la faune de Sainte-Claire, participer au Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs pour élaborer une méthodologie binationale pour relever les tendances).
	2.5 Enquêter et faire rapport sur la perte de terres humides (superficie et fonctions) causée par le drainage agricole et d'autres facteurs dans un bassin hydrographique choisi (p. ex. étude de Pembroke, exercice de modélisation de l'OPNRG).
	2.6 Approfondir la science des terres humides, y compris : la relation entre l'hydrologie des terres humides et l'écoulement et la réalimentation des eaux souterraines; les caractéristiques qui définissent les préférences de la faune en matière d'habitat; les fonctions des terres humides dans une mosaïque de paysages – hydrologie, rapports avec les hautes terres, tampons; espèces exotiques; espèces en péril; toxicologie des espèces; sensibilité aux changements climatiques; relations entre les terres humides et la qualité de l'eau; valeurs économiques.
	2.7 Utiliser des données scientifiques à jour pour élaborer une méthodologie plus rentable d'évaluation des fonctions et des valeurs des terres humides, tout en préservant la rigueur scientifique du système d'évaluation provincial des terres humides.

Pourquoi?

LES PARTENAIRES DU GLWCAP ONT DÉPLOYÉ DES EFFORTS POUR FAIRE DE CETTE STRATÉGIE une priorité et ont

accentué leur participation pour étoffer la base de connaissances sur les terres humides des Grands Lacs. Des partenariats élargis et la cohérence des protocoles de données permettent aux scientifiques d'examiner l'écologie des Grands Lacs sous forme d'écosystèmes complets, peu importe les frontières politiques. Ces études améliorent notre compréhension de la portée et de l'emplacement des terres humides; les fonctions et les processus des terres humides sont essentiels pour maintenir la vie et nous permettent de suivre l'évolution des paysages autour du bassin. On a accompli des progrès considérables, mais il reste beaucoup à faire.

Modélisation des réactions des communautés de végétaux et d'oiseaux palustres du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent : Évaluer les scénarios de régularisation des niveaux d'eau



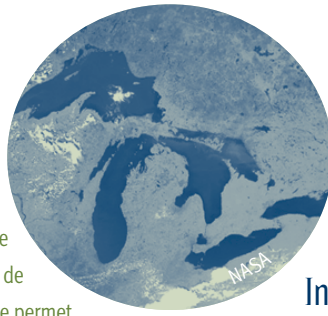
Parcs Canada

La Commission mixte internationale (CMI) a récemment achevé une étude quinquennale (2000-2005) pour examiner le fonctionnement des structures qui contrôlent les débits et les niveaux du réseau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL). En plus de prendre en compte les multiples intérêts des intervenants, l'examen du plan de régularisation se penche aussi sur la durabilité de l'environnement, particulièrement sur l'intégrité écologique des terres humides. Environnement Canada, de concert avec les É.-U. et des partenaires régionaux, a réalisé de vastes études multidisciplinaires pour quantifier les relations entre l'hydrologie et les assemblages de plantes et d'oiseaux palustres dans le réseau du LOSL. Les analyses ont relevé des associations étroites entre les fluctuations à court et à long terme du niveau des eaux et ont estimé l'abondance des communautés de végétaux palustres et les densités des couples d'oiseaux nicheurs. On a utilisé des associations quantitatives pour mettre au point des modèles informatiques de prévision et des indicateurs de performance environnementale à utiliser dans les évaluations de divers plans de régularisation du niveau des eaux du LOSL. Ces indicateurs de la performance environnementale ont permis de définir des plans de régularisation de recharge qui devraient réduire les répercussions environnementales par rapport à l'actuel plan de régularisation, en raison de modifications antérieures au cycle des niveaux des eaux. Les protocoles scientifiques et les résultats qui ont mené aux modèles de réaction de la communauté biologique utilisés dans l'étude de la CMI seront publiés dans la revue *Environmental Monitoring and Assessment* plus tard cette année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Environnement Canada (voir Personnes et organismes ressources).

Télécartographie des terres humides

La télédétection par satellite est devenue un important outil d'interprétation pour repérer et surveiller les terres humides. Les méthodes de télédétection se prêtent à la répétition dans le temps et dans l'espace, ce qui est idéal pour la surveillance saisonnière ou annuelle des terres humides dans le contexte de l'utilisation des sols avoisinants. La télédétection par satellite permet d'étudier de vastes superficies, ce qui autrement serait difficile sur le plan logistique, sans compter le temps et l'argent exigés. Le compte rendu suivant présente des initiatives qui coopèrent sur les plans national et local pour appuyer la surveillance des terres humides.



LE CANADA RENFERME 25 % DES TERRES HUMIDES DU MONDE.

Cartographie et évaluation améliorées des terres humides pour le bouclier forestier de l'Ontario

En Ontario, les terres humides d'« importance », identifiées par l'entremise du Ontario Wetland Evaluation System (OWES), jouissent d'une protection grâce à la Déclaration de principes provinciale. Plus de 2 000 terres humides ont été évaluées à l'échelle de la province, la majorité des évaluations ayant été réalisées dans le sud de l'Ontario. Étant donné les pressions de plus en plus fortes, en raison notamment du prélèvement de la mousse de tourbe, de l'aménagement, des changements climatiques et de la qualité de l'eau, il est devenu de plus en plus important d'identifier les terres humides dans le nord de l'Ontario. Le Enhanced Wetland Mapping and Evaluation Project a été conçu pour fournir aux municipalités des cartes précises des terres humides. CIC a piloté l'initiative multipartite à laquelle ont participé la municipalité de district de Muskoka (DMM) et le MRN.

Les relevés par hélicoptère servent à évaluer la télécartographie des terres humides



En 2003, la DMM a été le lieu d'un essai pilote des méthodologies actuelles de cartographie par satellite afin de créer une carte des principaux types de terres humides dans les paysages forestiers de la région à l'étude. On a recueilli des données au sol pour évaluer le produit de la cartographie. Les résultats ont indiqué un niveau de précision de

90 % concernant l'identification des terres humides de Muskoka. Ce projet de cartographie des terres humides a permis de repérer plus de 31 000 hectares de terres humides supplémentaires, faisant passer la superficie recensée de terres humides dans la DMM de 4,82 à 11,26 %.

Le projet pilote s'est avéré très utile pour cartographier les terres humides existantes. Il a depuis été élargi pour cartographier les terres humides du comté de Haliburton et certains secteurs du district de Parry Sound. On prévoit organiser des ateliers pour faciliter l'intégration de la cartographie améliorée aux plans officiels des municipalités. Les travaux futurs mettront l'accent sur une classification plus précise des types de terres humides et pourraient aussi nous permettre d'évaluer l'importance des terres humides à l'aide des technologies de télédétection.

Terres humides du district de Muskoka, telles qu'identifiées grâce au projet de cartographie améliorée des terres humides



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Canards Illimités Canada (voir Personnes et organismes ressources).

Inventaire canadien des terres humides

Le Canada est l'un des pays les plus riches en eau et en terres humides. Pour protéger ces ressources, le gouvernement du Canada est fermement résolu à réaliser des initiatives de conservation des terres humides et à assumer ses responsabilités internationales, notamment en matière de changements climatiques et de diversité biologique, et ses responsabilités dans le cadre de la Convention de Ramsar relative aux zones humides, du Programme d'intendance du Canada et de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

L'Inventaire canadien des terres humides (ICTH) est un projet national piloté par EC, qui délimitera et classera les terres humides en fonction du Système de classification des terres humides. Il permettra d'obtenir une estimation de référence pour les terres humides du Canada, à partir de laquelle évaluer la situation et les tendances de ces importants écosystèmes, et de faire rapport à ce sujet.

L'ICTH intégrera une approche multi-échelles qui permettra d'intégrer des détails à plus petite échelle provenant des cartes des terres humides, lorsque de telles cartes ont été produites grâce à des initiatives régionales. Dans le cas de l'écosystème des Grands Lacs, l'intégration régionale de méthodologies mises au point par l'entremise du Système d'information sur les terres du sud de l'Ontario (SOLRIS), du MRN, et du projet de cartographie améliorée des terres humides du Centre de l'Ontario de CIC et du MRN (voir le compte rendu suivant) pourrait fournir plus de détails, ce qui profiterait à divers utilisateurs de cette partie du pays qui pourraient avoir accès aux meilleures données disponibles.

L'initiative de l'ICTH a pris la forme d'une collaboration entre des spécialistes de la télédétection et des terres humides des organismes provinciaux, des universités et du secteur privé, ainsi que d'une coordination avec d'autres initiatives nationales de cartographie des sols par télédétection, telles que l'Observation de la Terre pour le développement durable des forêts (OTDD), du Service canadien des forêts. Le recours à un partenariat permet de répondre aux intérêts de la conservation et appuie un cadre intégré pour la cartographie et la surveillance des terres humides au Canada. La phase 1 de l'ICTH est presque achevée et la phase 2 devrait débuter en 2006, lorsqu'elle deviendra pleinement opérationnelle.

Partenaires canadiens de l'Inventaire canadien des terres humides

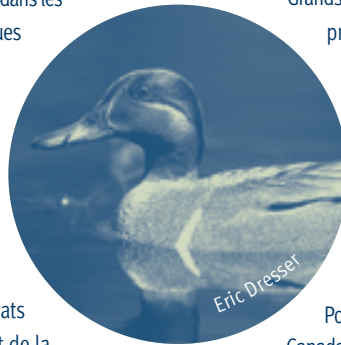
- ENVIRONNEMENT CANADA
- AGENCE SPATIALE CANADIENNE
- RESSOURCES NATURELLES CANADA
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
- CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION DES TERRES HUMIDES

Un inventaire numérique délimité et classifié sera intégré au Réseau hydrographique national auquel le public a accès par l'entremise de Ressources naturelles Canada (RNCAN) (www.nrcan-rncan.gc.ca) et GéoBase (geobase.ca).

Pour de plus amples renseignements sur l'Inventaire canadien des terres humides, rendez-vous à www.cwi-ictth.ca.

Implications des changements climatiques pour la conservation des oiseaux palustres dans les terres humides côtières des Grands Lacs inférieurs

Les cycles des niveaux d'eau sont des facteurs décisifs qui régissent la répartition des terres humides côtières, la diversité écologique et le fonctionnement dans les Grands Lacs. Les projections des scénarios des changements climatiques pour 2050 laissent croire que la baisse des niveaux d'eau des Grands Lacs pourrait atteindre un mètre, ce qui pourrait affecter la diversité et la répartition des communautés palustres végétales et fauniques. EC, en partenariat avec l'Université de Waterloo, a élaboré des modèles de prévision des communautés de végétaux et d'oiseaux des terres humides pour estimer les répercussions, sur la structure des communautés, de la baisse des niveaux d'eau annuels moyens des lacs Ontario et Érié. Les résultats du modèle indiquent que le degré de modification du littoral et de la géomorphologie côtière affectera fortement l'aptitude des actuelles communautés



palustres à réagir et à persister selon les scénarios sur la baisse des niveaux d'eau des Grands Lacs. Les projets actuels de conservation des terres humides et les futurs programmes de conservation des terres humides côtières des Grands Lacs doivent prendre en compte les changements éventuels de la répartition et de l'abondance des habitats palustres dus aux changements climatiques. L'intégration des résultats des modèles de prévision des changements climatiques aux priorités et aux cibles des programmes de conservation des terres humides aidera à garantir que les mesures prises au cours des 10 prochaines années s'avéreront de bonnes décisions en matière de conservation pour l'avenir.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Environnement Canada ou rendez-vous à www.fes.uwaterloo.ca/research/aigr/wetlands/index.htm (en anglais seulement).

Données sans frontières : L'Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs

L'*Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* est le premier sommaire explicite, binational et uniforme de la répartition des terres humides côtières dans le bassin des Grands Lacs; il peut maintenant être consulté en ligne. EC a piloté l'achèvement de l'ensemble de données canadiennes sous l'égide du Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs (GLCWC), un partenariat binational de spécialistes de la science et de la politique des milieux humides, qui vise à exécuter un programme à long terme pour surveiller les terres humides côtières. L'ensemble de données répond aux besoins de longue date d'un inventaire binational des terres humides largement accessible.

Cette base de données fournit un point de référence, ou une référence normalisée, pour les milieux de la science, des politiques et de la gestion des terres humides des Grands Lacs. Elle fondera tous les travaux subséquents du GLCWC, y compris l'élaboration d'un programme de surveillance à long terme des terres humides côtières. Elle fournit aussi la première estimation binationale de la superficie des terres humides côtières – plus de 216 000 hectares de terres humides côtières ont été repérées. Environ 50 % de cette superficie se trouve dans les sous-bassins du lac Huron et du lac Michigan.

Les terres humides côtières binationales, dans les Grands Lacs et les rivières interlacustres, sont identifiées dans l'*Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* jusqu'à Cornwall en Ontario.

LAC/RIVIÈRE	SUPERFICIE (HA)
Lac Supérieur	26 626
Rivière St. Marys	10 790
Lac Huron	61 461
Lac Michigan	44 516
Rivière Sainte-Claire	13 642
Lac Sainte-Claire	2 217
Rivière Detroit	592
Lac Érié	25 127
Rivière Niagara	196
Lac Ontario	22 925
Cours supérieur du fleuve Saint-Laurent	8 454
Total	216 546

Lors de la Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs (CEEGL), en 2004, l'*Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* a servi à faire rapport sur la superficie des terres humides côtières en fonction de l'indicateur de Type, l'un des 13 indicateurs utilisés pour déterminer la santé des terres humides côtières des Grands Lacs.

L'*Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* est accessible en ligne à l'intention des scientifiques, des décideurs et des citoyens intéressés à utiliser un système d'information géographique (SIG). L'ensemble de données peut être téléchargé à partir du site Web de la Commission des Grands Lacs (CGL) : www.glc.org/wetlands/inventory.html.

Les responsables du projet reconnaissent que cet ensemble de données demeure une sous-estimation de la superficie actuelle des terres humides dans certaines régions des Grands Lacs, particulièrement les Grands Lacs supérieurs où les données existantes des gouvernements fédéraux, provinciaux ou des États sont limitées. D'autres initiatives du GLCWC sont en cours pour combler cette lacune, y compris une évaluation de l'utilisation de diverses technologies de télédétection. Des technologies abordables et précises de télédétection permettront à l'avenir une surveillance à long terme des terres humides en fonction de l'indicateur de Type.

Pour de plus amples renseignements sur l'*Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* et les travaux que réalise la CEEGL sur les indicateurs, rendez-vous à www.glc.org/wetlands.





Terres humides protégées par une barrière

SCF

POURQUOI CLASSIFIER LES TERRES HUMIDES CÔTIÈRES SELON L'HYDROGÉOMORPHOLOGIE?

Les actuels systèmes de classification des terres humides utilisent des facteurs biologiques et physiques pour catégoriser des types de terres humides. Toutefois, les types généraux de terres humides [marais, marécage, tourbière oligotrophe (bog), tourbière minérotrophe (fen)] ne décrivent pas la diversité de relations que peuvent entretenir les terres humides côtières avec les lacs. Les terres humides côtières des Grands Lacs dont les liens hydrologiques avec le lac et avec la géologie locale sont similaires présentent des similitudes quant à la forme du bassin, à la protection contre l'action des vagues et du vent, à l'accumulation de matière organique et à la communauté végétale. Ces ressemblances engendrent une réaction plus typique des terres humides aux influences et aux changements de l'environnement. *L'Inventaire des terres humides côtières des Grands Lacs* classe les terres humides à l'aide d'un système de classification binational hydrogéomorphique normalisé des terres humides côtières propre aux Grands Lacs, pour refléter avec plus de précision la variété existante des terres humides côtières des Grands Lacs. Il offre aussi à l'utilisateur un forum pour des analyses comparatives, à l'intérieur des divers types de terres humides et entre elles. Les scientifiques d'EC ont collaboré avec leurs collègues des É.-U. pour élaborer un système de classification binational, produit par les deux parties, et s'entendre sur une terminologie uniforme. On trouvera le schéma de classification en ligne à www.glc.org/wetlands/inventory.html (en anglais seulement).



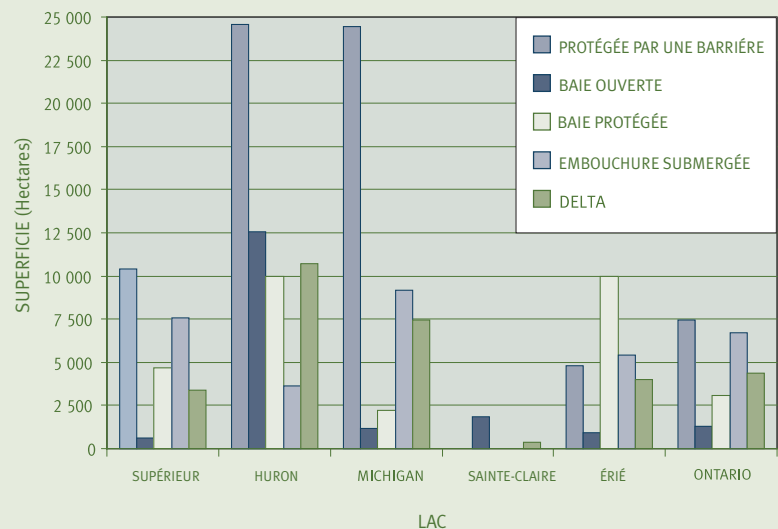
Terres humides d'embouchure submergées

SCF



Terres humides de baie ouverte

Ted Cline



STRATÉGIE 3

Préserver les terres humides

Déterminer les sites de préservation prioritaires et les techniques les plus efficaces pour préserver ces sites. Concentrer les programmes de protection en vigueur sur les sites prioritaires. Entreprendre la préservation des terres humides dans les sites prioritaires où l'on trouve des terres publiques pour faire la démonstration de stratégies de préservation innovatrices. Entreprendre des activités de sensibilisation et d'intendance auprès des propriétaires fonciers privés pour protéger les superficies et les fonctions des terres humides existantes dans le bassin des Grands Lacs et atteindre les buts à long terme de perte nulle.

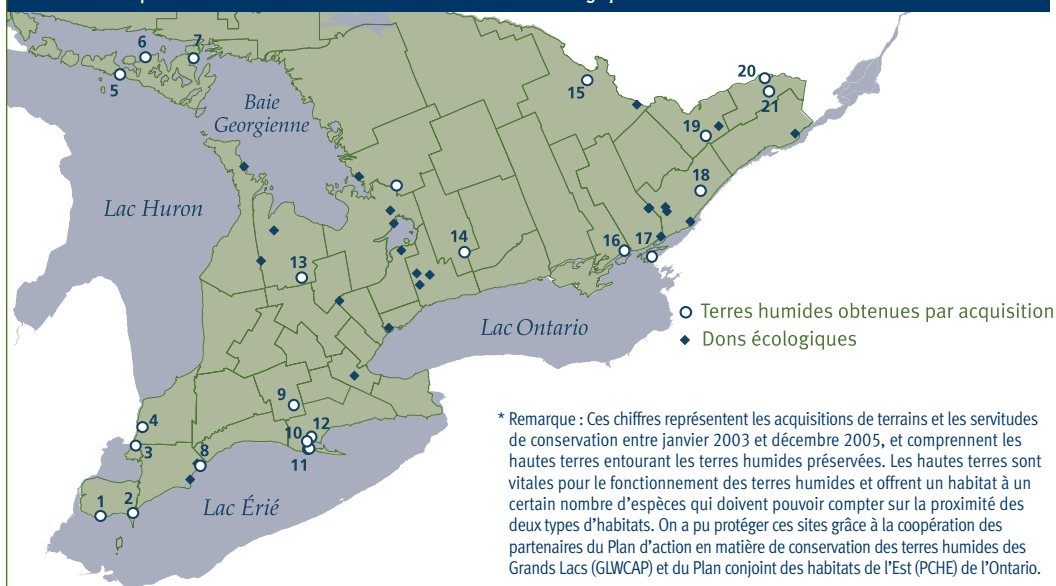
PROGRÈS	JALON
	3.1 Préserver 6 000 hectares de terres humides.
	3.2 Promouvoir et faciliter une protection et une gestion responsables améliorées des terres humides (Stratégie 4) sur les terres de la Couronne par tous les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, et les propriétaires (appliquer les lignes directrices et les politiques de la Stratégie 5). Cerner les possibilités en documentant l'emplacement et la propriété de toutes les terres provinciales où l'on trouve des terres humides, pour compléter le rapport fédéral existant.
	3.3 Convoquer un atelier d'experts pour repérer, cartographier et décrire les zones d'investissement dans la biodiversité, et élaborer un plan de conservation à l'échelle du bassin à des fins de préservation prioritaire.
	3.4 Repérer, promouvoir et faciliter les activités des offices de protection de la nature et des municipalités en vue de préserver et d'améliorer, s'il y a lieu, la sécurité et la gestion des autres terres naturelles de propriété publique.
	3.5 Promouvoir et faciliter une protection et une gestion responsables des terres humides (Stratégie 4) sur les terres privées par les propriétaires fonciers grâce à des programmes de vulgarisation et d'intendance. Par exemple, organiser des ateliers pour promouvoir les initiatives locales de préservation (p. ex. comité consultatif communautaire du PCHE de Sainte-Claire). Lié à la Stratégie 1.

La préservation et l'intendance des terres humides par l'entremise de partenariats avec les propriétaires fonciers ont acquis de plus en plus d'importance pour protéger les habitats et la biodiversité de ces milieux. Des milliers de terres humides appartiennent à des propriétaires fonciers individuels qui les gèrent et en prennent soin. Les efforts destinés à promouvoir l'intendance privée, au moyen d'ententes permanentes juridiquement contraignantes (p. ex. servitudes de conservation), d'ententes plus officieuses (p. ex. accords de conservation signés ou ententes à l'amiable ou verbales) ainsi que de la vulgarisation et la sensibilisation, protégeront davantage de terres humides

que les seules acquisitions. Les programmes de sensibilisation des propriétaires fonciers sont devenus un important mécanisme pour encourager l'intendance par les propriétaires privés, souvent en milieu rural ou agricole.

Les partenaires du GLWCAP ont déployé des efforts considérables pour préserver les terres humides et d'autres aires naturelles à l'aide d'une variété de méthodes, conférant divers niveaux de protection ou de sécurité. Le tableau présente le nombre d'hectares protégés par l'entremise de techniques offrant un haut niveau de protection et grâce à la coopération d'un certain nombre d'organismes.

Lieux de préservation des terres humides et dons écologiques contenant des terres humides



Comment?

DIVERSES MÉTHODES PEUVENT SERVIR À PROTÉGER LES TERRES HUMIDES dont les achats ou les dons officiels, sans compter des modalités moins officielles (p. ex. accords de conservation). Fait important, de nombreux propriétaires fonciers protègent les caractéristiques naturelles de leur propriété grâce à un engagement personnel en faveur de la conservation et de l'intendance des terres humides.

Projets de protection des terres humides (haut niveau de protection)

NOM DU MILIEU HUMIDE	HABITAT PRÉSERVÉ (en hectares)
1 Marais Oxley Poison Sumac	23,9
2 Marais Hillman	45,0
3 Milieu humide Roberta Stewart	6,5
4 Boisé Bickford Oak	308,4
5 Baie Misery	101,6
6 Savane et terres humides côtières de la baie Gore	154,6
7 Île Strawberry	912,0
8 Forêt Clear Creek	20,2
9 Ruisseau Lower Big (terre humide Huyge)	31,8
10 Boisés Backus	34,8
11 Marais Murray (marais Big Creek)	223,4
12 Fermes Marshland	42,4
13 Milieu humide Gildale	40,6
14 Escarpement Windy	49,4
15 Milieu humide du ruisseau Mud	60,1
16 Baie Parrott	6,6
17 Baie Button	27,5
18 Tourbière du long marécage de Brockville	26,3
19 Milieu humide Curtis	16,0
20 Baie Atocas (phase 2)	70,0
21 Tourbière d'Alfred	40,5

Terres humides et hautes terres associées protégées grâce aux dons du Programme de dons écologiques 1 751

SUPERFICIE TOTALE PROTÉGÉE (2003–2005) 3 993

Superficie précédemment déclarée protégée (pour la phase 2) 8 890

TOTAL GLOBAL DE L'HABITAT PROTÉGÉ (2000–2005) en vue de franchir le jalon de la phase 2 de la Stratégie du GLWCAP 12 883

LE PCHE DE L'ONTARIO

Le MRN, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, EC, CIC, CNC et HFC, de concert avec une multitude de partenaires en conservation y compris le U.S. Fish and Wildlife Service et des propriétaires fonciers privés, conservent et améliorent les terres humides de l'Ontario et les habitats connexes en exécutant le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). Ce programme, créé en 1986, poursuit les objectifs de conservation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Pour d'autres renseignements, voir la page 21 du présent rapport.

QUEL EST NOTRE RENDEMENT?

La phase 1 du GLWCAP s'était fixé comme jalon la protection de 6 000 hectares, ce qui a été dépassé. La phase 2 a fixé une autre cible de 6 000 hectares. Les partenaires du GLWCAP, avec l'aide des associations de propriétaires fonciers et de propriétaires proactifs, dépassent actuellement cette cible de 115 %.

Le pouvoir des partenariats pour les habitats : La réserve d'espèces sauvages et le sentier Roberta Stewart

Située à l'est, de l'autre côté de la rivière des marais de l'île Walpole, désignée d'importance mondiale, et au nord des terres humides côtières longeant le littoral est du lac Sainte-Claire, la propriété Stewart est placée stratégiquement dans un corridor de migration où converge la sauvagine empruntant les voies migratoires en provenance tant du Mississippi que de l'Atlantique. Maintenant que la restauration est achevée, ce site offre des habitats de nidification et des aires d'escale pour la multitude d'oiseaux barboteurs et plongeurs qui traversent cette région tous les printemps et automnes.

La propriété avait été désignée à des fins d'acquisition et de remise en état depuis le début des années 1980, dans le cadre des travaux réalisés par le MRN en vertu du Plan d'assainissement de la rivière Sainte-Claire. En 2003, M. Stewart a offert les terres agricoles de la propriété à CIC en honneur de sa défunte épouse, Roberta.

Parce que la propriété est contiguë au parc MacDonald, propriété de la municipalité de Chatham-Kent, il a été proposé que CIC cède directement les terrains à Chatham-Kent pour qu'elle en fasse une aire naturalisée du parc aux termes d'un accord de gestion d'une durée de 30 années avec CIC; en janvier 2004, c'était chose faite.

Dow Chemical Inc., la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs et le Rural Lambton Stewardship Network ont financé l'acquisition et, par la suite, la mise en valeur du milieu humide, notamment la construction de digues, l'inondation et la naturalisation.

D'importants travaux dans la région avaient déjà permis d'aménager un sentier pédestre le long de la rivière. Cette terre humide offre maintenant une autre destination. Un sentier d'interprétation de la nature qui longe le projet de mise en valeur du milieu humide et qui franchit le talus en terre permet un accès facile; la réserve d'espèces fauniques est devenue un lieu de prédilection pour les ornithologues amateurs. Des panneaux d'interprétation soulignent le travail accompli par CIC et ses nombreux partenaires de conservation pour remettre en état l'habitat du secteur préoccupant de la rivière Sainte-Claire.



Milieu humide Roberta Stewart

CIC

Le Plan directeur pour la conservation de la biodiversité dans la région des Grands Lacs

CNC et le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario (CIPN) ont récemment achevé le *Plan directeur pour la conservation de la biodiversité dans la région des Grands Lacs*. Il s'agit de la première initiative d'importance à réunir, cartographier et analyser les données sur les différents écosystèmes et les éléments particuliers de la biodiversité du côté canadien du bassin des Grands Lacs; il s'agit d'une étape importante vers une meilleure compréhension de la biodiversité en Ontario.

Le *Plan directeur pour la conservation*, qui comporte un volet aquatique et un volet terrestre, repère des systèmes écologiques distincts, ou encore des topographies, des sols, des plans d'eau, des plantes et des animaux distincts dans le bassin ontarien des Grands Lacs. De l'information est communiquée à titre d'outil pour permettre aux organismes et aux responsables de la conservation de la nature de cibler leurs interventions en matière d'environnement et de prendre des décisions relatives à la planification de la conservation.

Le projet a permis de réunir les données existantes sur la biodiversité et la géographie des Grands Lacs, de créer plusieurs nouvelles couches de données SIG et de nouveaux outils pour faire rapport sur la biodiversité et les aires de conservation, et de créer de nouvelles méthodes pour utiliser le SIG afin de faciliter la planification de la conservation.

Le *Plan directeur pour la conservation* prévoit la validation des données recueillies, l'intégration d'autres ensembles de données, l'étude des centres et des corridors naturels et la détermination des exigences des cibles de conservation en matière de cycle évolutif. CNC travaillera avec des partenaires des principaux paysages au fur et à mesure qu'ils seront intégrés au *Plan directeur*. Des ateliers, animés conjointement par CNC et le MRN, seront offerts à l'intention des praticiens et des organismes responsables de la conservation qui veulent apprendre comment utiliser au mieux le *Plan directeur* dans le cadre d'initiatives de conservation et de biodiversité bien définies.

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir le *Plan directeur pour la conservation* en ligne (en anglais seulement), rendez-vous à www.natureconservancy.ca.



SCF

CRÉER DES CARTES INTELLIGENTES

Un système d'information géographique, ou SIG, est un système logiciel de cartographie qui intègre la collecte, la gestion et l'analyse de données géographiques. Un SIG peut mettre en rapport des caractéristiques qui figurent couramment sur des cartes (telles que les routes, les limites des villes et les plans d'eau) avec des renseignements connexes qui ne sont pas habituellement présentés sur des cartes, tels que le type de revêtement de route, des données démographiques, le type d'agriculture, le type de végétation ou des renseignements sur la qualité de l'eau. La puissance d'un SIG réside dans son aptitude à mettre en rapport le lieu et l'information pour créer des cartes intelligentes. Celles-ci peuvent servir à afficher les résultats des recherches de données sous forme d'une série de cartes et à analyser la répartition des données dans l'espace. L'application de fonctions analytiques crée de nouveaux ensembles de données, ou d'extraits de modèle, qui peuvent tous être stockés dans une base de données relationnelle géospatiale. Puisqu'il peut être adapté aux besoins de l'utilisateur, le SIG s'est répandu dans toutes les sphères des sciences et des affaires, et est devenu un outil de recherche fondamental.

STRATÉGIE 4

Créer, remettre en état et gérer des terres humides

Entreprendre des projets de remise en état dans des sites prioritaires. Mettre à profit les occasions de remise en état et de création de terres humides offertes par les programmes en vigueur, y compris les plans d'assainissement et le Plan conjoint des habitats de l'Est. À long terme, envisager l'adoption de buts écologiques fondés sur les bassins hydrographiques pour engendrer une augmentation globale de la superficie et des fonctions des terres humides dans le bassin des Grands Lacs.

PROGRÈS	JALON
	4.1 Remettre en état ou créer 6 000 hectares de terres humides.
	4.2 Renforcer et améliorer l'expertise en matière de remise en état et de gestion des terres humides par l'entremise de la formation et du transfert technologique à l'intention des praticiens de la remise en état.
	4.3 Élaborer des plans de gestion, pour les 6 000 hectares de terres humides préservées ou remises en état, fondés s'il y a lieu sur les lignes directrices fédérales, provinciales et non gouvernementales. Étoffer et préciser les lignes directrices au besoin.

Pourquoi?

LA RESTAURATION ACTIVE DES TERRES HUMIDES

est la seule façon de contrer la perte de milieux humides et la modification de la fonction de ces milieux. Le rétablissement de la santé des terres humides est le but ultime.

La perte de terres humides dans le bassin des Grands Lacs n'est pas bien documentée, mais on l'estime entre 60 et 80 % depuis l'arrivée des colons européens. On déploie de grands efforts pour protéger ce qui reste des terres humides du bassin des Grands Lacs, mais il reste que les influences qui s'exercent dans le bassin hydrographique et les erreurs de gestion du passé ont engendré la dégradation et la perte d'habitats humides. Les activités de remise en état peuvent être très complexes et coûteuses, selon la nature des problèmes à régler. Leur réussite est tributaire de plans de gestion qui prévoient la surveillance à long terme des terres humides et qui sont assez souples pour s'adapter aux conditions locales.

Une approche fondée sur la gestion adaptative des ressources est couramment utilisée en matière de remise en état des terres humides; il s'agit d'adapter la stratégie de gestion en fonction d'une compréhension approfondie (résultant habituellement de la surveillance) ou de l'évolution des conditions environnementales. La gestion adaptative des ressources fait partie intégrante d'une intendance responsable des terres humides, et les scientifiques n'ont pas encore pleinement compris bon nombre des influences et fonctions écologiques au sein d'un écosystème palustre.

Un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales utilisent maintenant des techniques de gestion adaptative dans les terres humides qui leur sont confiées, et elles ont très bien réussi à améliorer les fonctions et la beauté des terres humides côtières dégradées.

Au cours de la période de deux ans visée par le présent rapport, 410 projets de remise en état des terres humides étaient en cours ou achevés dans le bassin des Grands Lacs, pour la remise en valeur d'environ 4 458 hectares d'habitats humides. Ces projets sont résumés dans le tableau suivant.

RÉSOLUS À AMÉLIORER LES TERRES HUMIDES

ORGANISATION	NOMBRE DE MILIEUX HUMIDES	SUPERFICIE (EN HECTARES)
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	6	24
Canards Illimités Canada*	94	812
Habitat faunique Canada/Fonds pour les habitats humides*	285	3 504
Environnement Canada (Fonds pour la durabilité des Grands Lacs/ÉcoAction)	25	118
Total	410	4 458

Remarque : Ces chiffres renvoient à des projets en cours ou achevés entre janvier 2003 et décembre 2005. L'amélioration des terres humides comprend la remise en état, la création et la restauration.

* Par l'entremise du partenariat PCHE de l'Ontario, CIC et HFC/FHH reçoivent l'appui du MRN et d'EC ainsi que d'autres partenaires.



Définitions relatives aux terres humides

CRÉATION : transformation d'une terre sèche à couvert végétal vivace ou d'une zone d'eau peu profonde passagère en un milieu humide permanent là où aucun milieu humide n'existait auparavant

AMÉLIORATION : activité qui contre les facteurs d'agression ou les limites au changement d'une ou plusieurs fonctions ou valeurs des terres humides

REMISE EN ÉTAT : revitalisation des fonctions ou des valeurs d'une terre humide dégradée

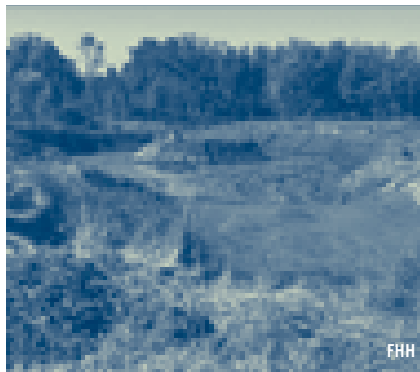
RESTAURATION : modification des fonctions et de la structure d'un habitat humide de sorte qu'il s'apparente à sa condition historique

En marchant avec Bob Wright sur sa propriété de 20 hectares près de Battersea, en Ontario, on prend nettement conscience que M. Wright et sa famille comprennent l'importance de l'intendance des terres tant pour les espèces sauvages que pour les êtres humains. On prend aussi conscience que les paysages évoluent au fil du temps et qu'il y a presque toujours une occasion d'améliorer et de restaurer un habitat dégradé.

La propriété de M. Wright renferme divers habitats, y compris des forêts de hautes terres composées de chênes et d'érables sur des sols loameux, entremêlés de saillies d'assises rocheuses ignées. Ça et là, on trouve des parcelles plus riches de loams argileux où l'on a planté des pins blancs et qui ont été colonisées par des résineux. La plus grande partie de cette propriété était autrefois un pâturage mais est maintenant en jachère. La plantation d'arbres a aidé à reboiser les hautes terres. Les terres humides de la plaine inondable, qui filtrent les éléments nutritifs et les sédiments lorsque les eaux de surface coulent vers le lac Dog, avaient été dégradées par l'envasement et le piétinement du bétail. Autrefois composées d'une diversité d'habitats humides, elles s'étaient transformées en un tapis hermétique de calamagrostides et de carex.

M. Wright voulait obtenir des conseils sur la remise en état de son milieu humide. Il s'est adressé au Fonds pour les habitats humides (FHH), à qui il a fait part de son plan d'amélioration de quelque six hectares pour permettre le passage des espèces sauvages et pour offrir une halte migratoire et un habitat d'accouplement aux oiseaux aquatiques au printemps. Le FHH fonctionne par l'entremise de représentants des programmes régionaux qui offrent de l'assistance technique aux propriétaires fonciers, tels que M. Wright, qui planifient des projets d'habitat. Le FHH offre aussi de l'aide financière pour réaliser des projets d'amélioration.

Dans un premier temps, M. Wright a exécuté le Plan de conservation des terres humides du FHH, en prévoyant la création d'une cellule palustre dans les basses terres



Création d'un étang d'accouplement dans des basses terres

et en agrandissant la forêt contiguë en y plantant des arbres et des arbustes indigènes. Le Plan de conservation des terres humides l'a aidé à définir ses buts et à situer sa propriété dans l'écologie générale du paysage. Le représentant régional sur place du FHH et l'Office de protection de la nature local ont fourni de l'assistance technique concernant les techniques de plantation et les méthodes de restauration à utiliser. Le Comité d'examen du FHH a ensuite approuvé le projet et l'a financé à 50 %.

Bob Wright et sa famille ont été de bons intendants de leur forêt, utilisant leur terre pour y faire de la randonnée, chasser, récolter du bois de chauffage, exploiter une petite érablière et gérer les arbres pour les protéger contre les ravageurs afin de préserver la santé de la forêt. Maintenant, avec l'aide du FHH, ils sont aussi de bons intendants de leurs milieux humides.

Le FHH est un programme central du Plan conjoint des habitats de l'Est de la province d'Ontario. Le FHH est parrainé par HFC, le MRN, EC et le U.S. Fish and Wildlife Service. Il est exécuté avec l'aide de Conservation Ontario, de l'Ontario Stewardship, du Landowner Resource Centre et d'autres groupes de conservation.

Pour de plus amples renseignements sur le Fonds pour les habitats humides, rendez-vous à www.wetlandfund.com.



À l'automne 2005, plus de 950 propriétaires privés avaient reçu l'appui du FHH et avaient signé des ententes de conservation de 10 ans avec le HFC, pour manifester leur engagement en faveur de la protection de l'habitat. Plus de 80 000 hectares de terres privées font désormais l'objet d'accords par l'entremise du programme du FHH. Ces propriétaires fonciers ont amélioré plus de 20 000 hectares d'habitats humides partout dans le sud de l'Ontario. Environ la moitié des projets sont situés sur des terres agricoles. Les autres sont réalisés par des propriétaires fonciers en milieu rural, qui ne sont pas agriculteurs.



SCF

Marais Second d'Oshawa : Après l'assèchement

Après des années d'utilisation de méthodes de restauration moins envahissantes ayant des effets limités, CIC a piloté un projet plus intensif en 2002 pour dériver le cours d'eau alimentant le marais Second directement dans le lac Ontario. Une structure de contrôle des eaux a été construite pour isoler le milieu humide des influences du lac, et pour gérer les niveaux d'eau et favoriser la croissance de la végétation. La structure permet de retirer de l'eau, expose et encourage le banc de semences naturelles à germer, et mime les fluctuations naturelles du niveau des eaux (comme celles qui survenaient jadis sur le lac Ontario).

En 2003, le marais a été partiellement asséché tandis qu'en 2004, on a abaissé complètement le niveau de l'eau. Environnement Canada est engagé dans la remise en état et la surveillance du marais Second depuis 1994, et a entrepris une étude pour surveiller les changements physiques et biologiques dans le marais Second après l'assèchement, pour déterminer s'il survenait des améliorations. Les données historiques sur la végétation, les amphibiens, les oiseaux nicheurs, les poissons et la sauvagine servent de données de référence à des fins de comparaison, tout comme les conditions actuelles des autres terres humides côtières de la région, qui font l'objet d'une surveillance par l'entremise du Projet de surveillance des terres humides côtières de la région de Durham.

Puisque l'assèchement a eu lieu il y a deux ans seulement et qu'il n'y a qu'une année que les zones nouvellement végétalisées sont disponibles comme habitat, on ne peut faire état de tendances à long terme et de comparaisons concluantes. Toutefois, certaines observations sont très prometteuses. L'assèchement de 2004 a permis une abondante apparition de végétation émergente, offrant un excellent couvert à la sauvagine et à d'autres oiseaux. Il semble que les oiseaux réagissent à ces changements. Comparativement aux années antérieures, on a relevé des augmentations considérables du nombre des individus chez les nombreuses espèces qui nichent dans les marais.

Au cours des cinq dernières années, on a vu apparaître de plus en plus d'espèces d'oiseaux qui nichent dans les marais. L'apparition la plus intéressante a été celle du Grèbe à bec bigarré et de la Foulque d'Amérique, dont ni l'un ni l'autre n'avait été observé au marais Second durant la période de reproduction depuis le début de la surveillance, en 1995. Le Râle de Virginie et la Marouette de Caroline, qui sont sensibles à la zone d'habitat, et au moins un Petit Blongios, une espèce en péril, ont été entendus durant les relevés des oiseaux nicheurs. La Guifette noire, une espèce suscitant des préoccupations en Ontario, est revenue dans le marais en beaucoup plus grand nombre, après une absence de deux années. La disponibilité d'habitat pour la nidification est probablement la cause de l'augmentation de la Guifette noire; un certain nombre de nids ont été observés dans le marais et on a observé des Guifettes transportant de la nourriture. Une bonne saison de nidification pourrait permettre à la



Végétation émergente : une année de croissance

SCF

Guifette noire de revenir au marais Second pour la prochaine saison de reproduction. Autre fait à noter, les espèces généralistes des marais, telles que le Carouge à épauettes, le Bruant des marais et le Troglodyte des marais, sont demeurées plutôt constantes tout au long de l'assèchement du milieu humide et de la réinondation qui a suivi.

La surveillance continue des paramètres physiques et biologiques est importante pour déterminer la santé de l'écosystème, la situation et les tendances des espèces sauvages et leurs associations sur le plan de l'habitat. Cette information servira à la gestion directe des activités dans le marais. On espère que, à terme, le marais Second sera rebranché au lac lorsqu'il redeviendra un milieu humide diversifié et en santé, en mesure de demeurer stable malgré les facteurs de stress de son bassin hydrographique.

La Ville d'Oshawa, les Friends of Second Marsh, l'Office de protection de la nature du lac Ontario Centre, Ontario Power Generation, la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs et le MRN sont les autres partenaires de l'Initiative du marais Second.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Environnement Canada ou vous rendre à secondmarsh.science.uoit.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les avantages de la remise en état des terres humides à l'intention des oiseaux palustres, veuillez consulter la publication d'Études d'Oiseaux Canada intitulée *Havres palustres : Améliorer les habitats des oiseaux de marais dans le bassin des Grands Lacs, 2005*.



Grèbe à bec bigarré

Walter B. Fechner



Petit Blongios

Walter B. Fechner



Foulque d'Amérique

Walter B. Fechner

STRATÉGIE 5

Renforcer les lois, politiques et accords et les faire mieux respecter

Affiner et améliorer la conformité aux programmes de réglementation en vigueur. Appuyer la conservation et la protection des terres humides au moyen de règlements, d'accords et de politiques en vigueur et à venir.

PROGRÈS	JALON
	5.1 Exercer une influence sur les plans officiels par l'entremise de l'intendance et d'autres efforts visant à ce que les terres humides soient désignées et zonées à des fins de conservation dans les documents d'aménagement locaux. Fournir des renseignements aux municipalités pour faciliter la planification (p. ex. où sont situées les terres humides, quelle est leur fonction locale).
	5.2 Procéder périodiquement à un examen de l'efficacité de la politique provinciale en matière de terres humides dans le cadre du processus d'examen quinquennal de la province et recommander les changements et les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité de la politique.
	5.3 Évaluer et appliquer les lignes directrices sur la gestion des parcs et des forêts, s'il y a lieu, pour la gestion des terres humides sur les terres qui appartiennent à la province.
	5.4 Avec les organismes compétents, examiner l'application et l'efficacité (ou non), en ce qui a trait à la protection et à la remise en état des terres humides, de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, de la Loi sur les pêches, de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Loi sur l'agriculture, du Projet de loi sur les espèces en péril, de la Loi sur le drainage, de la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières, de la Loi sur les offices de protection de la nature, et de la Loi sur la protection des pratiques agricoles.
	5.5 Organiser des ateliers avec la participation des offices de protection de la nature, du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, des municipalités et des autres intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux pour examiner l'efficacité des actuelles pratiques de conservation des terres humides telles que l'évaluation des impacts et l'atténuation, et assurer la formation de perfectionnement et l'échange d'informations nécessaires concernant les techniques sitospécifiques.
	5.6 Examiner et évaluer les subventions, les prêts et les autres mesures d'encouragement ou de dissuasion pour déterminer leurs répercussions sur les ressources des terres humides (y compris la facilitation de la protection) (p. ex. le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées).
	5.7 Optimiser l'application du GLWCAP par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Comment?

LE CANADA N'A PAS DE LOI PRÉCISE sur les terres humides, mais les terres humides côtières sont protégées indirectement par un certain nombre de lois fédérales et provinciales. On fait souvent appel à des politiques, des accords et des règlements pour protéger les terres humides, et ces moyens deviennent de plus en plus efficaces grâce à leur intégration dans les plans officiels des municipalités. En Ontario, l'évolution des politiques et des lois provinciales, notamment le Plan de la ceinture de verdure, appuiera encore davantage les efforts de conservation des terres humides.



SCF

Le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées

En décembre 2004, la catégorie des terres communautaires protégées (TCP) (anciennement « autres terres de conservation ») du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) a été rétablie par l'entremise d'un règlement pris en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Cette catégorie permet aux offices de protection de la nature et aux organismes de conservation sans but lucratif de demander un allègement de l'impôt foncier pour toute propriété dont ils sont propriétaires et qui satisfait aux nouveaux critères d'admissibilité énoncés dans le règlement. Ces nouvelles désignations, assorties d'un mandat de conservation élargi par rapport aux catégories originales du programme, favorisent encore davantage la conservation du patrimoine naturel qui va dans le sens des objectifs de protection de la province. Onze nouvelles catégories de terres désignées sont maintenant admissibles à un allègement fiscal lorsqu'elles sont la propriété des offices de protection de la nature et des organismes de conservation. Ces changements permettront aux organismes de conservation de consacrer leurs budgets limités à des efforts supplémentaires de protection et d'intendance plutôt qu'à des impôts fonciers.



Déclaration de principes provinciale, 2005

Le 1^{er} mars 2005, la province d'Ontario a publié la nouvelle version de la Déclaration de principes provinciale (DPP). Ce document « fournit une orientation politique sur des questions d'intérêt provincial liées à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire ».

Les politiques relatives au *patrimoine naturel* de la DPP 2005 prévoient que :

- les zones et éléments naturels seront protégés à long terme;
- la diversité et la connectivité des éléments naturels dans une région ainsi que la fonction écologique et la biodiversité à long terme du système du patrimoine naturel devront être maintenues, restaurées ou, si possible, améliorées en tenant compte des liens physiques entre les éléments et zones du patrimoine naturel, les éléments d'eau de surface et les éléments d'eau souterraine.

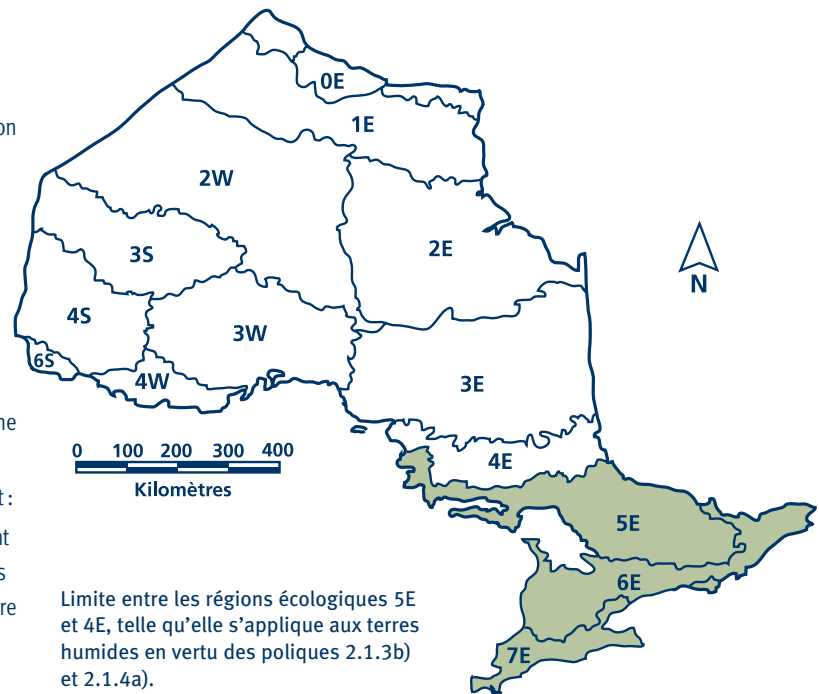
Des changements notables ont été apportés à la version 2005 de la DPP, notamment :

- l'élargissement de la politique sur les terres humides interdisant l'aménagement et la modification d'emplacements sur les terres humides d'importance dans les régions écologiques 7E et 6E inclura désormais une écorégion 5E (voir la figure ci-contre) ainsi que toutes les terres humides côtières d'importance dans les Grands Lacs;
- la modification du libellé des directives données aux autorités de planification concernant l'application des énoncés de politique aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (de « tiennent compte » à « soit conforme au »).

En outre, les politiques sur l'eau de la DPP 2005 ont été étoffées.

Elles prévoient maintenant ce qui suit :

- utiliser le bassin versant comme l'échelle d'aménagement la plus significative sur le plan écologique;
- réduire au minimum les risques de répercussions néfastes, notamment celles qui pourraient toucher plusieurs collectivités et bassins versants;



Limite entre les régions écologiques 5E et 4E, telle qu'elle s'applique aux terres humides en vertu des politiques 2.1.3b) et 2.1.4a).

Source : Déclaration de principes provinciale

- déterminer les éléments d'eau de surface et les éléments d'eau souterraine, les fonctions hydrologiques, et les éléments et zones du patrimoine naturel nécessaires à l'intégrité écologique et hydrologique du bassin versant;
- maintenir les liens physiques et les fonctions connexes entre les éléments d'eau de surface et les éléments d'eau souterraine, les fonctions hydrologiques et les éléments et zones du patrimoine naturel.

On peut télécharger la DPP 2005 à l'adresse suivante : www.mah.gov.on.ca/userfiles/page_attachments/Library/1/1607712_2814560_pps2005fr.pdf.

Subventions au drainage et terres humides d'importance

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a récemment examiné les politiques administratives du Programme d'infrastructure de drainage agricole. Les nouvelles politiques reconnaissent la valeur des terres humides d'importance, affirmant que les subventions pour la création de nouveaux drains agricoles ne seront pas versées relativement à des terres humides d'importance provinciale, à moins qu'un rapport d'ingénieur n'atteste qu'il n'y aura aucune répercussion défavorable pour les caractéristiques ou les fonctions d'une terre humide.

Rendez-vous à www.omafr.gov.on.ca/french/landuse/facts/adip_admin.htm pour de plus amples renseignements.



Mesures de protection des terres humides côtières : Un aperçu pour les Grands Lacs

On a récemment procédé à un examen binational des mesures de protection des terres humides côtières des Grands Lacs, y compris les outils réglementaires, les encouragements fiscaux et les activités de protection et d'intendance, tant aux États-Unis qu'au Canada. L'examen a documenté :

- des « tendances encourageantes » dans les efforts de conservation des terres humides, y compris un plus vaste éventail d'intervenants intéressés à conserver les terres humides (p. ex. intérêts reliés à la conservation de l'eau);
- des secteurs où l'on pourrait procéder à des améliorations supplémentaires, notamment le besoin de mieux surveiller les changements des terres humides à l'échelle des paysages. Cela faciliterait l'évaluation des bénéfices nets des efforts de conservation des terres humides.

L'examen fournit des renseignements susceptibles d'accroître l'appui des organismes et du public aux mesures de conservation des terres humides, et d'habiliter les collectivités locales et les propriétaires fonciers individuels à assumer plus de responsabilités relativement à la planification et aux programmes en matière de conservation dans leurs sphères de compétence.

Pour de plus amples renseignements, consulter : Loftus, K.K., R.C. Smardon et B.A. Potter, « Strategies for the stewardship and conservation of Great Lakes coastal wetland », *Aquatic Ecosystem Health and Management* 7,2 (2004): 305–330.



Protéger ce qui assure notre subsistance : La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario

L'Ontario a lancé une stratégie pour conserver la biodiversité de la province, dans le cadre de la réponse du Canada à la *Convention internationale sur la diversité biologique*. La stratégie ontarienne complétera la *Stratégie canadienne de la biodiversité*. En présentant une vision et des buts, et en cernant les menaces et les possibilités, on espère que la Stratégie conservera le « riche patrimoine naturel d'espèces indigènes – notamment les plantes, les animaux et les écosystèmes tout entiers » selon les objectifs de la Convention, soit la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages de la biodiversité.

Le document fournit un cadre d'intervention par le gouvernement et ses partenaires, notamment :

- travailler de concert;
- promouvoir les efforts d'intendance;
- assurer la compréhension du public et son engagement en faveur de la conservation de la biodiversité;
- prévenir les effets néfastes de la pollution de l'air et de l'eau, des changements climatiques, des espèces envahissantes, des pertes d'habitat et d'autres menaces à la biodiversité;
- protéger les espaces naturels et les valeurs du patrimoine naturel;
- accroître et partager nos connaissances scientifiques sur la biodiversité.

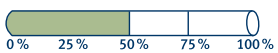
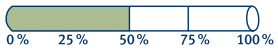
La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario est disponible à www.mnr.gov.on.ca/mrn/pubs/biodiversity/OBS_francais.pdf.

La Stratégie canadienne de la biodiversité est disponible à www.cbin.ec.gc.ca/cbs/default.cfm?lang=f.

STRATÉGIE 6

Renforcer la planification et l'engagement locaux pour la conservation des terres humides

S'assurer que tous les nouveaux plans, tels que les plans de gestion des ressources, les plans de gestion des bassins hydrographiques, les plans locaux d'utilisation des sols, les plans officiels et les plans de gestion des habitats, comprennent des mesures de protection et de remise en état des terres humides. Encourager aussi la reconnaissance et la désignation des utilisations pertinentes des sols voisins et en amont.

PROGRÈS	JALON
	6.1 Mettre à jour les stratégies du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario en matière de patrimoine naturel ainsi que les lignes directrices sur les zones littorales (terres de la Couronne), s'il y a lieu.
	6.2 Déterminer, promouvoir et aider les activités des offices de protection de la nature et des municipalités pour conserver les plans et les stratégies en vigueur concernant les bassins hydrographiques, les plans de gestion intégrée des ressources, le zonage et les autres activités de protection des terres humides.



Pourquoi?

CE SONT L'INTÉRÊT, LES EFFORTS ET L'ENGAGEMENT DE CITOYENS LOCAUX QUI PROTÈGENT DE NOMBREUSES TERRES HUMIDES et qui

garantissent qu'elles demeureront en bonne condition et qu'elles seront remises en état. Les efforts locaux sont extrêmement importants pour la conservation des terres humides. Bien que de nombreuses municipalités de l'Ontario appliquent des mesures de protection et de conservation des terres humides plus rigoureuses que celles prévues dans les lois provinciales ou fédérales, il est encore possible de veiller à ce que les terres humides soient prises en considération dans les décisions en matière de planification. On peut notamment, pour ce qui est de l'utilisation des sols, mettre au point des outils de décision à caractère scientifique et économique; on peut aussi appuyer et orienter les groupes locaux et les municipalités.

Plan de la ceinture de verdure

Le Plan de la ceinture de verdure de l'Ontario, approuvé en février 2005 (et appliqué en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*), contribuera énormément à la qualité de vie des générations actuelles et futures dans la région du Golden Horseshoe, en Ontario. Le Plan protège les ressources naturelles de cette région contre l'étalement urbain qui, lorsque conjugué aux zones protégées de la moraine d'Oak Ridges et de l'escarpement du Niagara, touche plus de 700 000 hectares de terres agricoles et vulnérables sur le plan de l'environnement. Le Golden Horseshoe est l'une des régions à plus forte croissance en Amérique du Nord. D'ici 2031, on estime qu'environ 3,7 millions de personnes viendront s'ajouter à la population actuelle.

Le Plan de la ceinture de verdure interdit les nouveaux aménagements ou la modification des lieux dans les principaux éléments patrimoniaux tels que les terres humides et les boisés d'importance, dans les systèmes de patrimoine

naturel, et dans des éléments hydrologiques clés tels que les ruisseaux permanents et intermittents. L'expansion des zones de peuplement ne peut se faire dans le système du patrimoine naturel défini. Le Plan protège aussi les ressources en eau contre les répercussions du développement, préserve les littoraux et renforce les vallées fluviales reliant la moraine d'Oak Ridges et l'escarpement du Niagara, et entre le lac Ontario et le lac Simcoe.

On a voulu faire du Plan de la ceinture de verdure un plan « équilibré », qui protège le patrimoine naturel, l'eau et les ressources agricoles contre l'étalement urbain tout en préservant la santé des collectivités rurales et en assurant la prospérité de l'économie rurale en prévoyant des utilisations sur les plans de l'agriculture, du tourisme, du loisir et des ressources.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_22166_2.html.

Quand l'habitat est-il suffisant? Un outil pour la prise de décisions

En 2004, Environnement Canada a produit *Quand l'habitat est-il suffisant? Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs, deuxième édition*, une mise à jour du rapport produit en 1998 par EC, le MRN et le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO). Le *Cadre d'orientation* voulait fournir des orientations pour choisir les lieux où les habitats humides, riverains et forestiers pouvaient être restaurés de la manière la plus efficace et efficiente. Il est devenu un outil utile pour la prise de décisions sur l'utilisation et l'aménagement des sols concernant la restauration, la conservation et la planification. Il est aussi devenu un guide d'introduction à la biologie de la conservation pour de nombreux offices de protection de la nature.

Des lignes directrices ont été adoptées ou adaptées dans les bassins versants de plus de 25 secteurs préoccupants (SP), pour orienter les plans de restauration et/ou les stratégies sur le patrimoine naturel/bassin versant. On

encourage l'adaptation du plan : la Essex County Biodiversity Strategy a tenu compte de la ligne directrice, soit 10 % de couvert palustre, ainsi que de l'histoire locale et des conditions des lieux pour en arriver à un but de 12 % quant à la superficie des milieux humides.

Le *Cadre d'orientation* a aussi été abondamment utilisé à l'extérieur des SP et de plus en plus comme outil de conservation. Les responsables de la planification municipale s'en servent de plus en plus et l'on commence à intégrer les lignes directrices aux plans officiels, soit directement ou par l'entremise de stratégies sur le patrimoine naturel.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Environnement Canada (voir Personnes et organismes ressources) ou lire le *Cadre d'orientation* en ligne à www.on.ec.gc.ca/faune/publications-f.html.



Protection des terres humides et des sources d'eau

En mai 2000, de l'eau potable contaminée par les bactéries *e. coli* et *campylobacter* a tué sept personnes et rendu malades plus de 2 300 autres à Walkerton, en Ontario. En réaction à la tragédie de Walkerton et au rapport de l'enquête qui a suivi, présidée par le commissaire Dennis O'Connor, le gouvernement de l'Ontario a pris les mesures suivantes :

- il a déposé de nombreux textes législatifs et règlements, notamment la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, la *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égout* et le *Règlement sur les réseaux d'eau potable*;
- il a publié les recommandations de deux comités consultatifs d'experts sur la protection des sources d'eau fondée sur les bassins hydrographiques.

En outre, on est à élaborer des lignes directrices pour instaurer une protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants. L'une des premières étapes de ce processus de planification est d'évaluer les caractéristiques physiques,

sociologiques et économiques des bassins versants. Il est nécessaire de comprendre les attributs de ces bassins hydrographiques pour orienter la protection des sources d'eau potable.

C'est le MEO qui pilote les efforts de protection des sources d'eau en Ontario. Le MRN collabore avec le MEO, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et d'autres pour élaborer des lignes directrices sur la description des bassins versants. Les terres humides et d'autres zones naturellement végétalisées, telles que les boisés et les zones riveraines, peuvent aider à protéger les sources d'eau potable en piégeant les sédiments et les sols et en modifiant ou en réduisant les contaminants, les éléments nutritifs et certains pathogènes avant qu'ils n'atteignent les sources d'eau de surface et d'eau souterraine. Les bassins versants « en santé » présentent un bon mélange de zones végétalisées, naturellement bien réparties dans le paysage.

Cours de formation à la restauration des milieux humides tempérés : Collaborer avec les surintendants du drainage municipal

Le cours de formation à la restauration des milieux humides tempérés est offert chaque année depuis 1996 pour présenter les principes, les concepts et les idées connexes à une restauration réussie des milieux humides. Plus de 250 professionnels des ressources de plusieurs organismes du sud de l'Ontario ont suivi le cours.

Ces dernières années, 15 surintendants du drainage du sud-ouest de l'Ontario ont assisté au cours et bon nombre collaborent maintenant avec des biologistes locaux pour remettre en état des parcelles de milieux humides.



Municipalités du cours supérieur de la rivière Grand : Prendre parti pour les terres humides

Cours supérieur de la rivière Grand

CIC

Healthy Wetlands for the Upper Grand, un projet triennal (2002-2005), a été conçu pour fournir de l'information et des services techniques en matière de gestion des terres humides dans le bassin versant de la rivière Grand, en faisant mieux connaître les valeurs des terres humides au sein des collectivités locales. Les municipalités locales et les propriétaires fonciers ont appuyé sans réserve le projet. Les municipalités ont aidé le personnel du projet à aviser les propriétaires fonciers de la tenue d'ateliers dans leur localité et à distribuer de la documentation. Les municipalités ont aussi participé à un atelier à l'intention des conseillers municipaux, conçu pour fournir de l'information crédible sur les fonctions des terres humides et traiter de certains enjeux et impacts précis concernant la construction de drains et les pratiques d'entretien. Le défrichage et le drainage des sols à des fins agricoles et pour l'extraction de la mousse de tourbe sont les principales causes de la perte des terres humides dans le bassin versant du cours supérieur de la rivière Grand.

Le hasard a voulu que quatre municipalités locales du comté de Dufferin procèdent à un examen et à une mise à jour de leurs plans officiels durant le projet, ce qui a ouvert des possibilités de collaboration. Le personnel du projet a pu rendre la pareille aux municipalités en fournissant des renseignements sur les ressources palustres et en commentant les plans officiels provisoires.

En date de novembre 2005, deux municipalités, Amaranth et East Garafraxa, avaient achevé et adopté de nouveaux plans officiels et règlements de zonage qui augmenteront considérablement le nombre de milieux humides protégés. Les nouvelles politiques comprennent la protection contre certains types d'aménagements sur les terres humides non évaluées. Dans d'autres municipalités du cours supérieur de la rivière Grand, des examens des plans officiels sont en cours et les perspectives sont encourageantes puisque les plans provisoires intègrent aussi des politiques progressistes de protection du patrimoine naturel. Dans chacun des cas, les municipalités locales ont choisi d'aller au-delà de l'exigence provinciale minimum concernant la protection des terres humides d'« importance », conformément à la Déclaration de principes provinciale. Dans le canton de Melancthon, le conseil a aussi adopté un règlement sur la modification des lieux pour interdire ou réglementer l'enlèvement de terre végétale et la modification de la pente des terrains, surtout pour réduire les répercussions de l'extraction de la mousse de tourbe sur les terres humides et sur d'autres éléments naturels. Ce sont là d'excellents exemples du nombre croissant de municipalités qui prennent en charge la protection locale des sources d'eau, en reconnaissance de l'importance d'une eau propre pour leurs collectivités.

Healthy Wetlands for the Upper Grand était un projet de collaboration mis en œuvre par CIC, le Land Stewardship Network de Dufferin et South Simcoe, et l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

Fonds de durabilité des Grands Lacs : Un appui aux terres humides

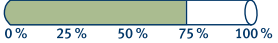


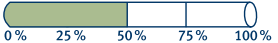
Le Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL) offre un soutien financier à des initiatives essentielles à la remise en état d'habitats clés dans les SP canadiens. Le FDGL a appuyé l'élaboration de stratégies par les offices de protection de la nature et de stratégies sur les bassins versants municipaux et le patrimoine naturel. Il a aussi appuyé de nombreux projets communautaires de restauration dans les milieux humides côtiers et intérieurs, partout dans le bassin. Par exemple, avec l'appui du FDGL, l'Office de protection de la nature de la région de Halton se concerte avec d'autres offices de protection de la nature et municipalités dans le SP du port de Hamilton pour mettre en œuvre des plans sur le bassin versant et des initiatives d'intendance du littoral. En intégrant ce travail aux décisions de planification locale et aux plans officiels, ce projet devrait permettre de mieux protéger les importants éléments naturels des bassins versants et du littoral, y compris les terres humides.

Pour de plus amples renseignements sur le FDGL, veuillez communiquer avec Environnement Canada ou vous rendre à : sustainabilityfund.gc.ca.

STRATÉGIE 7

Améliorer la coordination entre les partenaires

Coordonner toutes les initiatives de protection, de remise en état et de création du Plan d'action et les intégrer aux autres programmes en vigueur portant sur les terres humides des Grands Lacs, en particulier les activités associées à des conventions et à des accords internationaux pertinents.

PROGRÈS	JALON
	7.1 Par l'entremise de liens à la Stratégie 1 – tenir à jour le site Web du GLWCAP grâce à des mises à jour périodiques, pour partager les progrès avec les intervenants dans les terres humides.
	7.2 Forger des alliances avec des initiatives nouvelles et existantes concernant les terres humides et d'autres activités de conservation de l'habitat de la faune pour assurer la coordination et l'efficacité, et aussi faciliter la présentation de rapports sur la gamme complète d'activités relatives aux terres humides dans le bassin des Grands Lacs.
	7.3 Cordonner les activités binationales relatives aux terres humides des Grands Lacs (y compris les plans d'aménagement panlacustre, l'étude du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent de la Commission mixte internationale, etc.).
	7.4 Coordonner les réunions binationales sur les terres humides des Grands Lacs pour compléter des initiatives telles que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, les plans de conservation des Grands Lacs et la Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs.

Activités de conservation des oiseaux du Plan conjoint des habitats de l'Est en Ontario : Un nouveau plan quinquennal de mise en oeuvre

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) a été officialisé en 1989 et est l'un des 14 « plans conjoints » mis en place pour coordonner l'exécution de programmes visant à atteindre les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Le PCHE réunit les provinces d'Ontario, de Québec et de l'Atlantique. Le PCHE de l'Ontario est un partenariat entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, CIC, CNC et HFC. Le PCHE fixe des orientations pour atteindre les buts relatifs à la conservation de la sauvagine et des habitats en vue de l'exécution de programmes de partenaires mis en place surtout par l'entremise de propositions de financement présentées par des partenaires aux termes de la *North American Wetlands Conservation Act*; cette loi permet d'avoir accès à des fonds de contrepartie états-unis et canadiens pour conserver les terres humides et les habitats connexes dans la province.

À la fin des années 1990, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord a commencé à planifier d'autres initiatives de conservation des oiseaux (oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques et oiseaux terrestres) à l'échelle continentale, dans le but de mobiliser les plans conjoints existants à titre d'organismes de coordination, de planification et de mise en oeuvre. Le PCHE de l'Ontario a pris de l'ampleur pour intégrer ces dimensions et élabore actuellement un nouveau plan de mise en oeuvre quinquennal qui orientera les activités de conservation des partenaires reliées aux terres humides et aux habitats connexes dans la province et qui sera un volet du plan de mise en oeuvre

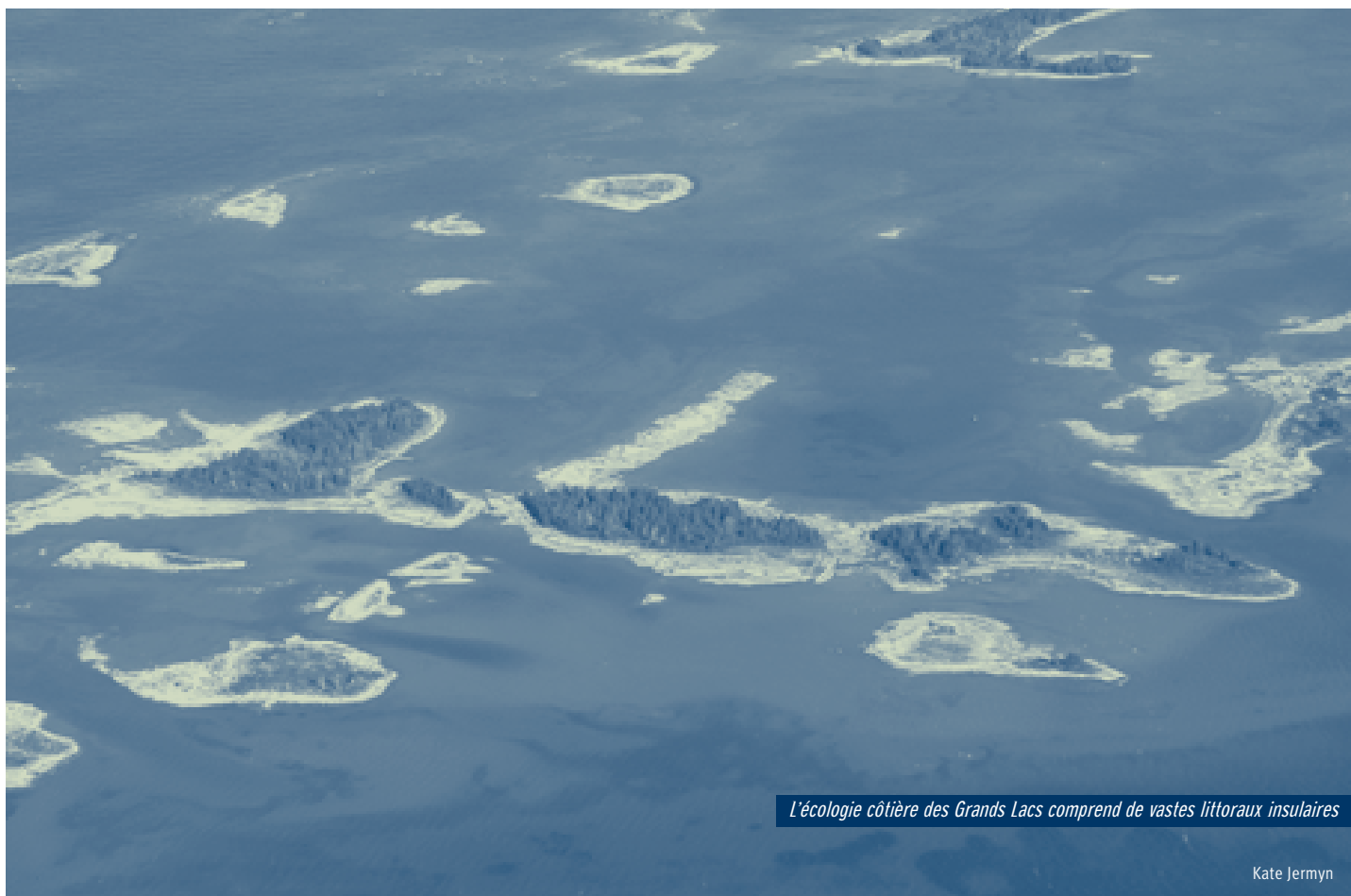
général du PCHE. Le nouveau plan quinquennal (2006-2010) intégrera aussi les priorités et les engagements de l'organisme; il comprendra des objectifs relatifs à la conservation des habitats humides, aux populations de sauvagine, à la communication et à l'éducation; il définira les priorités en matière de surveillance, de recherche et d'évaluation des terres humides et de la sauvagine en Ontario, et il cernera les avantages que procurera la mise en oeuvre du programme à l'ensemble des espèces d'oiseaux et des habitats. Le nouveau plan quinquennal offrira aussi un moyen au PCHE de l'Ontario de poursuivre ses partenariats bien développés et de maintenir la synergie pour coordonner les programmes qui répondent à divers objectifs de conservation des oiseaux.

Pourquoi?

LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES EST UNE QUESTION FORT COMPLEXE SUR LES PLANS ÉCOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE. Il est essentiel d'encourager la participation de partenaires et de maintenir des communications ouvertes avec tous les groupes d'intérêt. C'est là le but du Plan d'action. Les partenaires du GLWCAP ont participé et contribué à de nombreux produits et forums de partage d'information outre ceux soulignés dans ce rapport, y compris des exercices de consultation en matière de planification, des ateliers, des conférences et des réunions.

Pour en savoir davantage sur le PCHE de l'Ontario, veuillez vous rendre à : www.on.ec.gc.ca/faune/ehjv.





L'écologie côtière des Grands Lacs comprend de vastes littoraux insulaires

Kate Jermyn

Projet sur la biodiversité des îles des Grands Lacs

Les îles des Grands Lacs composent l'ensemble le plus vaste au monde d'îles d'eau douce. On trouve souvent des terres humides sur les îles et aux alentours, où elles peuvent être protégées contre l'action des vagues par des enfoncements et des archipels. Ces zones contiennent une forte proportion de biodiversité d'importance, y compris des espèces endémiques, des habitats rares et des fonctions biologiques critiques. Fortement influencées par les processus côtiers, les îles des Grands Lacs de l'Ontario comprennent plus de 13 000 kilomètres de littoral et accueillent de nombreuses espèces et communautés faisant l'objet de préoccupations en matière de conservation à l'échelle provinciale et mondiale.

On ne comprend pas toujours très bien la biogéographie des îles des Grands Lacs. Une analyse exhaustive de la biodiversité des îles des Grands Lacs, ainsi que des menaces et de la protection existantes, est une étape stratégique à franchir pour garantir la conservation à long terme de ces zones d'importance et pour mieux coordonner les efforts en ce sens. Pour ce faire, le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) s'est associé à CNC, avec l'appui du MRN, pour mettre au point un système de classification des îles et procéder à une évaluation de la biodiversité pour des îles ou des groupes d'îles situés dans la partie ontarienne des Grands Lacs.

La contribution de l'Ontario à la biodiversité des îles des Grands Lacs permettra aussi de mieux connaître l'importance, sur le plan de la biodiversité, des îles états-uniennes dans le contexte du bassin des Grands Lacs. Le projet élargit la participation de l'Ontario au projet binational de collaboration pour la conservation des îles des Grands Lacs. Cette collaboration a vu le jour en 2003 grâce au financement du Great Lakes National Program Office de la United States

Environmental Protection Agency; des organisations gouvernementales et non gouvernementales des États-Unis et du Canada y participent. Elle vise à réunir de l'information sur les îles des Grands Lacs et à définir les besoins en matière de conservation. Le projet de l'Ontario veut contribuer directement à la création d'un cadre binational coordonné, solide et durable pour garantir la conservation à long terme des îles dans le bassin des Grands Lacs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Conservation de la nature Canada (voir Personnes et organismes ressources).



SCF

Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs : Évaluer la santé des terres humides côtières dans les Grands Lacs

La Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs (CEEGL), une conférence binationale créée pour fournir des rapports concertés et uniformes sur la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, a présenté sa dernière évaluation à jour de l'état des éléments de l'écosystème des Grands Lacs en 2004. L'évaluation était fondée sur une série d'indicateurs. Les indicateurs des milieux humides côtiers sont l'un des principaux outils d'évaluation, ainsi que les indicateurs des habitats littoraux aquatiques et terrestres, qui font partie de l'ensemble d'indicateurs de la zone côtière des Grands Lacs. En 2004, on a présenté des données au Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs (GLCWC) sur 8 des 13 indicateurs de la santé de l'écosystème des terres humides côtières. Au nom du GLCWC, Environnement Canada a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de la coordination et de la collaboration concernant le peaufinage des protocoles et des analyses binationaux dans les efforts de collecte des données canadiens.

La condition biologique est mesurée au moyen d'indices d'intégrité biotique (IIB), une série de mesures des réactions mises au point à l'échelon local. Les IIB permettent d'établir des comparaisons dans l'ensemble du bassin et lorsque utilisés sur une longue période, peuvent permettre de dégager des tendances à long terme. Une évaluation des huit indicateurs déclarés en 2004 a conclu que la situation des milieux humides côtiers des Grands Lacs était « mixte » et « en détérioration ». Par « mixte », on entend que l'écosystème présente des caractéristiques bonnes et dégradées, et « en détérioration » indique que les éléments de l'écosystème s'éloignent des conditions acceptables. Cette situation résulte de pressions anthropiques continues, y compris la consolidation des rives, les modifications hydrologiques, la contamination des bassins versants et l'introduction d'espèces exotiques.

Il est impératif d'assurer une surveillance à long terme des terres humides côtières pour mieux comprendre et apprécier leur rôle dans le maintien de la propreté de l'eau et de la santé des écosystèmes, et aider à promouvoir le besoin de maintenir l'intégrité des terres humides. Le GLCWC est résolu à exécuter un programme coordonné à long terme pour surveiller les terres humides côtières à l'aide d'indicateurs des milieux humides. Le cadre élaboré par l'entremise de la CEEGL permettra d'assurer une cohérence et une comparabilité dans l'ensemble de l'écosystème, peu importent les frontières politiques.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à www.epa.gov/greatlakes/solec/index.html ou www.binational.net.



À LA CEEGL 2004, ON A UTILISÉ HUIT INDICATEURS DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES POUR ÉVALUER L'ÉTAT ACTUEL DES TERRES HUMIDES CÔTIÈRES DES GRANDS LACS.

INDICATEURS DES TERRES HUMIDES CÔTIÈRES (tels que présentés à la CEEGL 2004)	Statut (Condition, tendance)
Santé des communautés d'invertébrés	Mixte, indéterminé
Diversité et abondance des amphibiens	Mixte, en détérioration
Santé de la communauté de poissons	Mixte, indéterminé
Diversité et abondance de la communauté d'oiseaux	Mixte, en détérioration
Accumulation de contaminants	Mixte, pas de changement
Superficie des terres humides côtières, par type	Mixte, en détérioration
Effet des fluctuations des niveaux d'eau	Mixte, indéterminé
Santé de la communauté végétale	Mixte, en détérioration

Évaluation globale des terres humides côtières :

Condition de l'écosystème : mixte Tendance de l'écosystème : en détérioration

STRATEGIE 8

Évaluer le programme

Évaluer les composantes du Plan d'action; évaluer soigneusement chaque technique et ses applications.

PROGRÈS	JALON
	8.1 Partager les plans de travail annuels des partenaires de l'équipe d'application.
	8.2 Faire rapport sur les progrès du programme au moins deux fois durant le cycle de vie du Plan d'action. Le premier rapport d'étape était prévu pour janvier 2003.
	8.3 Procéder à un examen périodique du programme par tous les partenaires de l'équipe d'application.

L'équipe de mise en œuvre se réjouit des progrès accomplis à ce jour au cours de la phase 2 du GLWCAP. La phase 2 a fixé des cibles et des jalons ambitieux aux termes de chacune des stratégies du Plan d'action. L'évaluation présentée dans ce rapport décrit les réalisations considérables qui sont survenues. Bon nombre de cibles ont été atteintes et il y a eu des gains importants. Par exemple, les efforts des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont récemment permis de réaliser des progrès exceptionnels pour protéger et remettre en état des terres humides. De 2000 à 2005, les partenaires du GLWCAP ont atteint plus du double de leur objectif de protection de 6 000 hectares, uniquement grâce aux terres humides protégées par des acquisitions. Il s'agit d'une grande réalisation, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nature opportuniste de la protection des terres humides. On a aussi observé une tendance à la hausse concernant d'autres (de sécurité moyenne à faible) options de protection des terres humides au cours des dernières années, au fur et à mesure que de nouveaux outils sont devenus disponibles et que les propriétaires fonciers ont pris conscience des options qui s'offraient à eux.

Au cours des dernières années, on a aussi obtenu des gains considérables grâce à l'amélioration des mesures de protection législatives et stratégiques qui a découlé d'une meilleure reconnaissance des éléments du patrimoine naturel, y compris les terres humides. La politique commence à établir des liens entre les éléments de l'eau et les éléments du patrimoine naturel en vue d'une meilleure protection écologique. La nouvelle Déclaration de principes provinciale de l'Ontario (2005) interdit les aménagements ou la modification des lieux sur toute terre humide côtière d'importance dans la province. Au cours des dernières années, les priorités, les opinions et les politiques semblent avoir pris un virage important en faveur de la conservation des terres humides et le GLWCAP continuera d'appuyer cette tendance.

Le processus d'évaluation souligne aussi le fait que les progrès n'ont pas été répartis également entre toutes les stratégies. Certains problèmes qui touchent les terres humides échappent à l'emprise des organismes chargés de la mise en œuvre, ce qui ralentit les progrès. Les efforts déployés pour concentrer les activités futures sur les stratégies prioritaires devraient, espère-t-on, permettre de franchir les jalons plus facilement là où les progrès ont été plus lents. Les partenaires du GLWCAP continueront de s'attaquer à tous les problèmes, peu importe leur complexité, pour favoriser la conservation des terres humides.

Pourquoi?

LE GLWCAP A PERMIS DE GRANDES RÉALISATIONS –

ce qui en fait un partenariat fort fructueux. Le Plan d'action demeure un engagement permanent de tous les organismes partenaires à franchir les jalons et à aller au-delà.

L'avenir : Continuer sur la lancée

La science et la conservation des terres humides font l'objet d'une promotion active grâce à des efforts de concertation accrus de la part des partenaires du GLWCAP. Privilégier les partenariats et la participation du public et des groupes d'intérêt, telle est la clé de la réussite du Plan d'action et cette façon de faire demeurera une grande priorité. En partageant la charge de travail, les partenaires du GLWCAP sont en mesure de concentrer leurs forces, leurs ressources respectives et leurs intérêts pour concrétiser une vision partagée de la conservation des terres humides. C'est une façon de faire des affaires qui obtient le résultat escompté – des interventions concertées pour conserver les terres humides dans le bassin des Grands Lacs.



SCF

PERSONNES ET ORGANISMES RESSOURCES

Canards Illimités Canada (Barrie)

566, chemin Welham
Barrie (Ontario) L4N 8Z7
Tél. : 705 721-4444
Télééc. : 705 721-4999
Site Web : www.ducks.ca

Canards Illimités Canada (Kingston)

614, court Norris, unité 1
Kingston (Ontario) K7P 2R9
Tél. : 613 389-0418
Télééc. : 613 389-0239

Comté de Dufferin

51, rue Zina
Orangeville (Ontario) L9W 1E5
Tél. : 519 941-2816
Télééc. : 519 941-4565
Courriel : info@dufferincounty.on.ca
Site Web : www.dufferincounty.on.ca

Conservation de la nature Canada

110, avenue Eglinton Ouest, bureau 400
Toronto (Ontario) M4R 1A3
Tél. : 416 932-3202
Télééc. : 416 932-3208
Site Web : www.natureconservancy.ca

Conservation Ontario

120 Bayview Parkway, Box 11
Newmarket (Ontario) L3Y 4W3
Tél. : 905 895-0716
Télééc. : 905 895-0751
Courriel : info@conservation-ontario.on.ca
Site Web : www.conservation-ontario.com

Consortium des terres humides côtières des Grands Lacs (GLCWC)

Ric Lawson
c/o Great Lakes Commission
2805 S. Industrial Hwy., Suite 100
Ann Arbor (Michigan) 48104-6791
Tél. : 734 971-9135
Télééc. : 734 971-9150
Courriel : rlawson@glc.org
Site Web : www.glc.org/wetlands

Environnement Canada

Service canadien de la faune
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Tél. : 416 739-5829
Télééc. : 416 739-5845
Courriel : Faune.Ontario@ec.gc.ca
Site Web : www.on.ec.gc.ca/faune

Fonds de durabilité des Grands Lacs

867, chemin Lakeshore
Burlington (Ontario) L7R 4A6
Tél. : 905 336-4475
Télééc. : 905 336-6272
Courriel : glsf@ec.gc.ca
Site Web : sustainabilityfund.gc.ca

Fonds pour les habitats humides

a/s Habitat faunique Canada
1750, croissant Courtwood
Bureau 310
Ottawa (Ontario) K2C 2B5
Tél. : 613 722-2090, poste 252
Télééc. : 613 722-3318
Site Web : www.wetlandfund.com

Friends of the Second Marsh

206, rue King Est
C.P. 26066
Oshawa (Ontario) L1H 3T3
Tél. : 905 723-5047
Site Web : secondmarsh.science.uoit.ca

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

300, rue Water
C.P. 7000
Peterborough (Ontario) K9J 8M5
Tél. : 705 755-2000
Site Web : www.mnr.gov.on.ca

Municipalité de district de Muskoka

70, rue Pine
Bracebridge (Ontario) P1L 1N3
Tél. : 705 645-2231
Télééc. : 705 645-5319
Courriel : info@muskoka.on.ca
Site Web : www.muskoka.on.ca

Office de protection de la nature de la rivière Grand

400, chemin Clyde
C.P. 729
Cambridge (Ontario) N1R 5W6
Tél. : 519 621-2761
Télééc. : 519 621-4844
Courriel : grca@grandriver.ca
Site Web : www.grandriver.ca

Office de protection de la nature du lac Ontario Centre

100, avenue Whiting
Oshawa (Ontario) L1H 3T3
Tél. : 905 579-0411
Télééc. : 905 579-0994
Site Web : www.cloca.com

Ontario Nature

355, chemin Lesmill
Toronto (Ontario) M3B 2W8
Tél. : 416 444-8419
Télééc. : 416 444-9866
Site Web : www.ontarionature.org

Programme de surveillance des marais

Études d'Oiseaux Canada
C.P. 160
Port Rowan (Ontario) N0E 1M0
Tél. : 519 586-3531
Télééc. : 519 586-3532
Site Web : www.bsc-eoc.org

Projet Webfoot

Dr. Rick Wishart, Director of Education
Ducks Unlimited Canada
Box 1160
Stonewall (Manitoba) ROC 2Z0
Tél. : 204 467-3254
Courriel : r_wishart@ducks.ca

Secrétariat canadien de l'ICOAN/CNACTH

Bureau de coordination de l'ICOAN/PNAGS
Service canadien de la faune,
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph
Place Vincent Massey, 16^e étage
Gatineau (Quebec) K1A 0H3
Tél. : 819 934-6034
Télééc. : 819 934-6017
Courriel : nawwc@ec.gc.ca
Site Web : www.nawwc.ca, www.nabci.net

